

SARL VICTORIA CORP

4 BIS BD PAOLI

20200 BASTIA

***Projet de restructuration et de réhabilitation du
village de vacances Costamare (anciennement
Casabianda), commune d'Aléria***

NOTE ENVIRONNEMENTALE



Cabinet d'études et de conseils Environnement & Développement local

6 novembre 2019

Contenu

NOTE ENVIRONNEMENTALE	1
Contenu	2
1 Introduction	11
1.1 <i>Objectifs du maître d'ouvrage</i>	11
1.2 <i>Synthèse des servitudes environnementales et urbanistiques prises en compte 11</i>	
1.3 <i>Description générale de la démarche suivie pour réaliser cette étude d'impact 12</i>	
1.3.1 <i>Respect de la réglementation et contenu de l'étude d'impact</i>	12
1.3.2 <i>L'expertise écologique</i>	14
1.3.3 <i>L'expertise des milieux physique</i>	14
1.3.4 <i>L'expertise paysagère</i>	15
1.3.5 <i>L'expertise socio-économique et humaine.....</i>	15
2 Résumé non technique	16
2.1 <i>Description du projet.....</i>	16
2.2 <i>Enjeux issus de l'état initial de l'environnement du site</i>	19
2.3 <i>Description du « scénario de référence » et évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....</i>	19
2.4 <i>Evaluation des incidences Natura 2000.....</i>	22
2.5 <i>Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....</i>	22
2.6 <i>Description des solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage et indication des principales raisons du choix effectué</i>	22
2.7 <i>Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable, ainsi que, si nécessaire, son articulation avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article r. 122-17</i>	23
2.8 <i>Impacts et mesures du projet de village de vacances de Costamare</i>	25
3 Description du projet	28
3.1 <i>Présentation générale.....</i>	28

3.1.1	Historique du village de vacances de Casabianda	30
3.1.2	Objectifs	30
3.1.3	Les aménagements du terrain	31
3.1.4	Le parti architectural.....	33
3.1.5	Les matériaux utilisés.....	33
3.1.6	Le raccordement des réseaux.....	34
3.1.7	Le stationnement.....	35
3.1.8	Règlementation thermique	35
3.1.9	Le traitement des eaux usées	35
3.1.10	Le traitement des eaux pluviales.....	35
3.2	<i>La démolition de l'ancien village de vacances de Casabianda</i>	42
3.3	<i>Plans d'accessibilité et incendie</i>	44
3.3.1	Accessibilité.....	44
3.3.2	Incendie.....	44
3.4	<i>Gestion des eaux pluviales du village de vacances.....</i>	49
3.4.1	Principe de gestion des eaux pluviales.....	49
3.4.2	Places de stationnement.....	51
3.5	<i>Gestion de l'assainissement du village de vacances de Costamare.....</i>	54
3.5.1	Solution N°1 : Implantation d'une station d'épuration de 1100 E/H.....	55
3.5.2	Solution finale adoptée : Création d'une STEP permettant de gérer l'assainissement du village de vacances et du centre de détention de Casabianda.	57
3.6	<i>Vues du projet.....</i>	59
3.7	<i>Construction.....</i>	70
3.8	<i>Exploitation – entretien-maintenance.....</i>	73
3.9	<i>Démantèlement et remise en état du site</i>	73
4	Etat initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet	74
4.1	<i>Situation géographique du projet.....</i>	74
4.2	<i>Milieu naturel</i>	77
4.2.1	Zonages écologiques	77
4.2.2	Faune, flore et habitats naturels.....	81
4.2.3	Continuités écologiques	99

4.2.4	Synthèse des enjeux du milieu naturel	102
4.3	<i>Milieu physique</i>	102
4.3.1	Climatologie.....	102
4.3.2	Topographie et géomorphologie	104
4.3.3	Géologie/pédologie	106
4.3.4	Hydrogéologie (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)	107
4.3.5	Pédologie (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)	109
4.3.6	Diagnostic des ouvrages existants (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019).....	111
4.3.7	Hydrologie	112
4.3.8	Synthèse des enjeux du milieu physique.....	114
4.4	<i>Milieu humain et socio-économique</i>	115
4.4.1	Activité humaine et socio-économique	115
4.4.2	Données d'aménagement	121
4.4.3	Le fonctionnement de la zone d'étude	129
4.4.4	Les nuisances	133
4.4.5	Synthèse des enjeux du milieu humain	135
4.5	<i>Paysage et patrimoine</i>	136
4.5.1	Le paysage environnant.....	136
4.5.2	Paysage in situ	143
4.5.3	Sites inscrits/classés, monuments historiques.....	150
4.5.4	Covisibilités	150
4.5.5	Synthèse des enjeux du milieu paysager	152
5	Description du « scénario de référence » et évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....	153
6	Evaluation des incidences Natura 2000	156
6.1	<i>Présentation et analyse de l'état de conservation des sites Natura 2000</i>	158
6.1.1	Site Natura 2000 terrestre « FR9410098 - Urbino » (ZPS)	158
6.1.2	Site Natura 2000 marin « FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale » (ZSC)	164
6.1.3	Site Natura 2000 terrestre « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC).....	168
6.2	<i>Analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000</i>	176
6.2.1	Incidence sur le Site Natura 2000 terrestre « FR9410098 - Urbino » (ZPS)	176
6.2.2	Incidence sur le Site Natura 2000 terrestre « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC).....	179

6.2.3	Incidence sur le Site Natura 2000 marin « FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale » (ZSC).....	180
6.2.4	Incidences cumulatives.....	180
6.3	<i>Mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation des sites natura 2000 et estimation des dépenses correspondantes.....</i>	<i>181</i>
6.4	<i>Conclusion sur l'atteinte portée par le projet à l'état de conservation du site</i>	<i>181</i>
6.5	<i>Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet sur l'état de conservation du site, mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifiques rencontrées pour établir cette évaluation</i>	<i>181</i>
7	Analyse des effets du projet.....	183
7.1	<i>Impacts en phase travaux.....</i>	<i>183</i>
7.1.1	Milieu naturel.....	183
7.1.2	Milieu physique.....	187
7.1.3	Milieu humain et socio-économique.....	188
7.1.4	Paysage	191
7.2	<i>Impacts en phase d'exploitation.....</i>	<i>192</i>
7.2.1	Milieu naturel.....	192
7.2.2	Milieu physique.....	194
7.2.3	Milieu humain et socio-économique.....	197
7.2.4	Paysage	201
7.3	<i>Impacts en phase de démantèlement.....</i>	<i>201</i>
7.3.1	Milieu naturel.....	201
7.3.2	Milieu physique.....	201
7.3.3	Milieu humain et socio-économique.....	202
7.3.4	Milieu paysager	202
8	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	203
9	Description des solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage et indication des principales raisons du choix effectué	204
9.1	<i>Phase 0 : détermination et prise en compte des enjeux environnementaux du site.</i>	<i>204</i>

9.2 Phase finale : Choix des principaux aménagements permettant de prendre en compte l'environnement.....	204
10 Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable, ainsi que, si nécessaire, son articulation avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R. 122-17	206
10.1 Compatibilité avec les documents d'urbanisme.....	206
10.2 Compatibilité avec le PADDUC.....	209
10.3 Compatibilité avec les plans et programmes d'aménagement de l'art. R 122-17 du code de l'environnement.....	213
11 Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour éviter les effets négatifs notables du projet, réduire les effets n'ayant pu être évités et compenser les effets négatifs notables du projet qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits	216
11.1 Les mesures d'évitement d'impact.....	216
11.1.1 Mesures générales.....	216
11.1.2 Mesures spécifiques au milieu naturel.....	216
11.1.3 Mesures spécifiques au milieu physique	217
11.1.4 Mesures spécifiques au milieu humain et socio-économique.....	217
11.1.5 Mesures spécifiques au milieu paysager	217
11.2 Les mesures de réduction d'impact.....	217
11.2.1 Mesures générales.....	217
11.2.2 Mesures spécifiques au milieu naturel.....	217
11.2.3 Mesures spécifiques au milieu physique	218
11.2.4 Mesures spécifiques au milieu humain et socio-économique.....	218
11.2.5 Mesures spécifiques au milieu paysager	218
11.3 Impacts résiduel.....	218
11.3.1 Milieu naturel.....	218
11.3.2 Milieu physique.....	219
11.3.3 Milieu humain et socio-économique.....	219
11.3.4 Milieu paysager	219
11.4 Les mesures de compensation d'impact.....	219
11.4.1 Mesures générales.....	219
11.4.2 Mesures spécifiques au milieu naturel.....	220

11.4.3	Mesures spécifiques au milieu physique	220
11.4.4	Mesures spécifiques au milieu humain et socio-économique.....	220
11.4.5	Mesures spécifiques au milieu paysager	220
11.5	<i>Les mesures d'accompagnement</i>	220
11.5.1	Mesures générales.....	220
11.5.2	Mesures spécifiques au milieu naturel.....	220
11.5.3	Mesures spécifiques au milieu physique	221
11.5.4	Mesures spécifiques au milieu humain et socio-économique.....	221
11.5.5	Mesures spécifiques au milieu paysager	221
11.6	<i>Les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées</i>	221
11.7	<i>Description des mesures Eviter – Réduire – Compenser/Accompagner – Suivre</i>	222
11.7.1	Éviter	222
11.7.2	Réduire.....	229
11.7.3	Compenser / Accompagner	235
11.7.4	Suivre	236
11.8	<i>Synthèse des impacts et mesures environnementales</i>	237
12	Méthodes utilisées pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement	240
12.1	<i>Expertise du milieu nature</i>	240
12.1.1	Récolte de données existantes	240
12.1.2	Protocoles d'inventaires réalisés en 2012-2013 par ENDEMYS.....	240
12.1.3	Calendrier et effort de prospections de la faune	251
12.2	<i>Mise à jour 2019</i>	252
12.3	<i>Rédaction du diagnostic écologique</i>	252
12.4	<i>Expertise du milieu physique</i>	252
12.4.1	Climatologie.....	252
12.4.2	Topographie et géomorphologie	252
12.4.3	Eaux	253
12.4.4	Géologie/pédologie	253
12.5	<i>Expertise du milieu humain et socio-économique</i>	253
12.6	<i>Expertise paysagère</i>	253

13	Description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées par le maître d'ouvrage pour réaliser cette étude	255
14	Noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation.....	256
15	Bibliographie	257
	15.1 <i>Bibliographie Milieu naturel.....</i>	257
	15.2 <i>Bibliographie Milieu humain</i>	257
	15.3 <i>Bibliographie Milieu Paysager.....</i>	258
	15.4 <i>Webographie / bases de données en ligne.....</i>	258
16	Annexes	260
	16.1 <i>Fiches des espèces végétales remarquables.....</i>	260

Listes des figures et tableaux :

Figure 1. Plan de situation cadastrale	29
Figure 2. Plan du terrain à l'état actuel	37
Figure 3. Plan de masse coupe générale	38
Figure 4. Plan de masse restaurant, accueil, commerces	39
Figure 5. Plan de masse hangar et bloc sanitaires 1	40
Figure 6. Espace aquatique.....	41
Figure 7. Plan de masse des bâtiments à démolir.....	43
Figure 8. Plan général des accès et des cheminements	45
Figure 9. Plan de masse accès véhicule de secours.....	46
Figure 10 Plan de masse repérage des îlots	47
Figure 11. Plan de masse repérage ERP	48
Figure 12. Schéma des types de noues	50
Figure 13. Exemples de réalisations- Noues paysagères.....	51
Figure 14. Exemples de parkings perméables.....	52
Figure 15. Schéma de principe pour la mise en œuvre d'un bassin enterré à structure alvéolaire.....	53
Figure 16. Coupe type d'un ouvrage de régulation pouvant être installé en sortie de bassin	53
Figure 17. Implantation étudiée de la STEP (solution 1)	56
Figure 18. Raccordement à la STEP du centre de détention de Casabianda	58
Figure 19. Récapitulatif des arbres planté/conservés/supprimés	72
Figure 20. Situation géographique du projet et aire d'étude (SCAN 25).....	75
Figure 21. Situation géographique du projet et aire d'étude (ORTHOPHOTO).....	76
Figure 22. Natura 2000 vis-à-vis du projet.....	78
Figure 23. ZNIEFF vis-à-vis du projet.....	79
Figure 24 Autres zonages vis-à-vis du projet.....	80
Figure 25. Carte de végétation dans la zone de prospections faune-flore.....	84

Figure 26 Répartition des observations d'espèces végétales remarquables dans et à proximité de la zone de prospections faune-flore	87
Figure 27 Répartition des observations d'espèces végétales envahissantes dans la zone de prospections faune-flore	88
Figure 28. Répartition des observations faunistiques	96
Figure 29. TVB régionale.....	100
Figure 30. TVB locale	101
Figure 31. Données climatiques sur les températures (Infoclimat.fr).....	103
Figure 32. Données climatiques sur les précipitations (Infoclimat.fr).....	103
Figure 33. Données climatiques sur les vents (Infoclimat.fr).....	104
Figure 34. Indicateur national de l'érosion côtière	105
Figure 35. Carte géologique générale 1/50000 au niveau de la zone d'implantation du projet.....	106
Figure 36. Localisation des puits existants sur la zone d'étude	108
Figure 37. Emplacement des sondages de sol à la tarière.....	109
Figure 38. Bassin versant du marais de Ziglione.....	113
Figure 39. Cartographie des zones d'habitation et des activités économiques	120
Figure 40. Zonage du PLU de la commune d'Aléria.....	121
Figure 41. Règlement du PLU de la commune d'Aléria.....	122
Figure 42. Cartographie du PADDUC.....	123
Figure 43. Disposition du règlement du PADDUC applicable au projet (Source : Règlement du PADDUC p. 9)	124
Figure 44. Cartographie des zones basses, atlas des zones submersibles de Corse (Source : DDTM2B)	125
Figure 45. Aléa retrait gonflement des argiles. (Source : BRGM).....	126
Figure 46. Zonage sismique de la France. (Source : BRGM).....	126
Figure 47. Patrimoine culturel de la zone du projet	128
Figure 48. Corin Land Cover 2018	129
Figure 49. Desserte de la zone.....	131
Figure 50. Réseaux d'eau potable du site du projet.	133
Figure 51. Carte de bruit stratégique des infrastructures routières 3 ^{ème} échéance. (Source : DDTM2B)	134
Figure 52. IRQA.....	135
Figure 53. Bloc diagramme de l'ensemble paysager.....	136
Figure 54. Ensemble paysager : zoom sur le site-projet.....	136
Figure 55. Les plaines et leurs contreforts (source : Atlas du paysage)	138
Figure 56. Les espaces en arrière des lagunes (source : Atlas du paysage)	139
Figure 57. Etang d'Urbinu (source : Atlas du paysage)	140
Figure 58. Berges d'Urbinu (source : Atlas du paysage)	141
Figure 59. Forêt de Pinia (source : Atlas du paysage).....	142
Figure 60. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède	144
Figure 61. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède	144
Figure 62. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède	145
Figure 63. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède	145
Figure 64. Bungalow en ruine du village de vacance actuel.....	146
Figure 65. Bâtiment des sanitaires en ruine du village de vacance actuel	146
Figure 66. Paysage de marais.....	147
Figure 67. Paysage plage et dunes.....	148
Figure 68. Paysage d'arrière-dunes.....	149
Figure 69. Vue depuis la piste d'accès	150
Figure 70. Vue représentative depuis les villages surplombant la plaine : ici depuis Antisanti.....	151
Figure 71. Vue représentative depuis les villages surplombant la plaine : ici depuis Prunelli di Fiumorbu.....	151
Figure 72. Vue depuis la plage	152

Figure 73. Localisation du projet par rapport aux sites natura 2000 voisins	157
Figure 74. Localisation site Natura 2000 FR9410098 « Urbino »	159
Figure 75. Localisation du site Natura 2000 FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale	165
Figure 76. Localisation site Natura 2000 FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia.....	169
Figure 77. Zonage du PLU de la commune d'Aléria.....	207
Figure 78. Règlement du PLU de la commune d'Aléria.....	208
Figure 79. Cartographie du PADDUC.....	210
Figure 80. Disposition du règlement du PADDUC applicable au projet (Source : Règlement du PADDUC p. 9) .	211
Figure 81. Aire d'étude milieu naturel (1/2).....	242
Figure 82. Aire d'étude milieu naturel (2/2).....	243
Tableau I. Récapitulatif des travaux à réaliser par phases	71
Tableau II. Liste des habitats naturels et leurs superficies dans la zone de prospections faune-flore.....	81
Tableau III. Liste des espèces végétales rencontrées sur la zone de prospections faune-flore lors de la prospection de 2019 par Endemys	86
Tableau IV. Espèces d'oiseaux observées sur la zone de prospections faune-flore	89
Tableau V. Espèces d'oiseaux observées long de la route d'accès	91
Tableau VI. Espèces de reptiles observées sur la zone de prospections faune-flore.....	92
Tableau VII. Espèces d'amphibiens observées sur la zone de prospections faune-flore	93
Tableau VIII. Espèces de mammifères observées sur la zone de prospections faune-flore.....	94
Tableau IX. Espèces d'insectes observées sur la zone de prospections faune-flore	95
Tableau X. Statuts réglementaires des espèces animales vertébrées recensées dans la zone de prospections faune-flore	97
Tableau XI. Profondeur et niveau d'eau des puits recensés par la BSS	107
Tableau XII. Résultats des tests de perméabilité.....	111
Tableau XIII. Indicateurs démographiques (source : Insee)	116
Tableau XIV. Evolution du nombre de logements. (Source : INSEE)	118
Tableau XV. Descriptif du « scénario de référence » et de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....	154
Tableau XVI. Evaluation des incidences sur les oiseaux pour lesquels le site Natura 2000 « FR9410098 - Urbino » a été désigné.....	177
Tableau XVII. Compatibilité avec les plans et programmes d'aménagement de l'art. R 122-17 du code de l'environnement	214
Tableau XVIII. Synthèse des impacts et mesures environnementale.....	238
Tableau XIX. Calendrier des relevés terrains faunistiques et floristiques	251

1 INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS DU MAITRE D'OUVRAGE

Les objectifs du maître d'ouvrage SARL Victoria Corp est de restructurer et réhabiliter le village de vacances de COSTAMARE (anciennement Casabianda). Il se situe sur la parcelle cadastrale 158 C et C 161 de la commune d'Aléria.

Le terrain d'assiette du projet présente une surface de 93 883 m² après division et détachement de la partie située sur la bande des 100m.

1.2 SYNTHÈSE DES SERVITUDES ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES PRISES EN COMPTE

Zonages écologiques	Site Natura 2000 FR9410098 « Urbino » (ZPS)
	ZNIEFF de type I n° 940004089 « Boisements et brousse littorale de Casabianda à Pinia », la quasi-totalité de la zone d'implantation du projet est recouverte par la ZNIEFF.
	La ZNIEFF de type I n° 940004088 « Etang et zone humide d'Urbino », située à 800 mètres au sud-ouest ;
	La ZNIEFF de type I n° 940004087 « Embouchure du Tavignano et zones humides adjacentes », située à 2,5 kms au nord-est ;
	Le site Natura 2000 FR9400580 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC), situé à 2,5 kms au nord-est et à 3 kms au sud-ouest ;
	Le site Natura 2000 marin FR9402014 « Grand herbier de la côte orientale » (ZSC), à proximité immédiate à l'est ;
	Trois terrains appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) : « Del Sale » à 2,5 kms au nord-est, « Urbinu » à 800 mètres au sud-ouest et « Pinia » à 3 kms au sud-ouest ;

	L'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) « Cordon dunaire d'Urbino », situé à 2,5 kms au sud-ouest.
	La ZNIEFF de type I n° 940004088 « Etang et zone humide d'Urbino », située à 800 mètres au sud-ouest ;
Zonages urbanistiques	Espace caractéristique du littoral 2B25 « Entre la Marina d'Aléria et Vangalelli, U Tavignanu, l'étang Del Sale, Siglione et l'étang d'Urbino. » du PADDUC
	Zone UTa du PLU de la commune d'Aléria
	Atlas des zones submersibles de Corse

1.3 DESCRIPTION GENERALE DE LA DEMARCHE SUIVIE POUR REALISER CETTE NOTE ENVIRONNEMENTALE

1.3.1 Respect de la réglementation et contenu de la note environnementale

Le maître d'ouvrage a mandaté le bureau d'études spécialisé ENDEMYS pour réaliser la présente note environnementale du projet respectant la réglementation en vigueur.

Le contenu reprend celui de l'étude d'impact défini par l'article L122-3 et l'article R. 122-5 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes. Suivant cette réglementation la présente note environnementale comporte les éléments suivants :

1° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessous.

2° Une description du projet, y compris en particulier :

- Une description de la localisation du projet ;
- Une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement ;
- Une description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés ;
- Une estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la

lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement.

3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée " scénario de référence ", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles

4° Une description des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage

5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :

- De la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition
- De l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources
- De l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets
- Des risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement
- Du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées
- Des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique
- Des technologies et des substances utilisées.

6° Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné. Cette description comprend le cas échéant les mesures envisagées pour éviter ou réduire les incidences négatives notables de ces événements sur l'environnement et le détail de la préparation et de la réponse envisagée à ces situations d'urgence ;

7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine ;

8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- Éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments mentionnés au 5°

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement ;

11° Les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation

Au titre de l'art. L414-4 du code de l'environnement, une évaluation des incidences Natura 2000 est également produite et intégrée à la note environnementale.

Au titre de l'art L 214-1 à L 214-6 et R. 214-1 du code de l'environnement, le dossier comporte une déclaration loi sur l'eau.

1.3.2 L'expertise écologique

L'objectif du volet naturel de l'étude d'impact était de mettre en place une expertise suffisamment approfondie et exhaustive, tout en restant cohérente et proportionnelle au projet.

L'expertise écologique a porté sur l'ensemble des groupes taxonomiques, ciblée sur les espèces patrimoniales (protégées, menacées, rares, ...) et réalisée par des naturalistes. Le diagnostic écologique sur le site et dans un rayon proche a donc porté sur : l'avifaune, l'herpétofaune, la batracofaune, les mammifères (dont chiroptères), l'entomofaune, la flore et les habitats naturels.

1.3.3 L'expertise des milieux physiques

L'étude des milieux physiques a pour objectif de caractériser l'ensemble des composantes physiques du terrain d'accueil du projet :

- Les conditions climatologiques et météorologiques

- Le sol et le sous-sol (géologie-pédologie)
- La topographie et la géomorphologie
- L'eau

1.3.4 L'expertise paysagère

L'objectif de l'étude paysagère consiste à caractériser le paysage du site même d'implantation du projet et dans un rayon de co-visibilités.

L'analyse paysagère se base sur l'étude des documents existants complétés par un travail sur le terrain avec prises de vues photographiques. Il s'agit d'identifier les entités géomorphologiques et les composantes majeures du paysage, le patrimoine architectural et culturel et les lieux de co-visibilité

1.3.5 L'expertise socio-économique et humaine

Le principal objectif de l'étude d'impact socio-économique et humaine est d'analyser la réalité du contexte local afin que le projet s'adapte au mieux avec celui-ci.

La démarche choisie pour mener l'expertise est fondée sur une réelle prise en compte du contexte local, tant au niveau du site que de la commune. Ce choix d'analyse des deux périmètres cités précédemment s'explique par une volonté d'étudier le contexte général de la commune afin d'appréhender, au niveau du site, les éventuels impacts du projet. Concrètement, la démarche se déroule en plusieurs phases :

- Déplacements sur le site et sur la commune afin d'appréhender le contexte local nécessaire à l'évaluation ;
- Évaluation et interprétation statistique ainsi qu'une analyse des documents d'urbanisme de la commune, effectifs au niveau du site ;
- Recherche documentaire générale.

2 RESUME NON TECHNIQUE

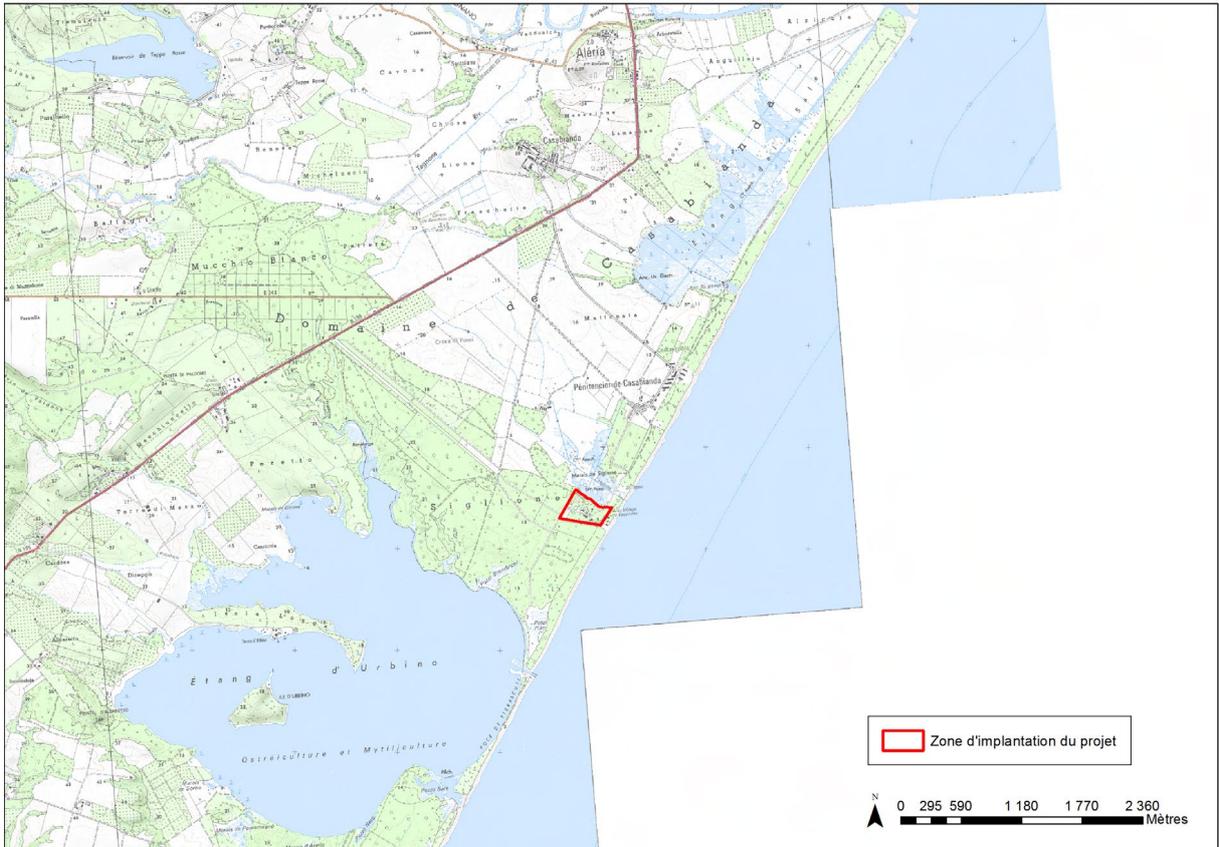
2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Projet de restructuration et de réhabilitation du village de vacances de COSTAMARE (ancien Village de vacances de Casabianda) sur la commune d'Aléria porté par la SARL VICTORIA CORP.

Il se situe sur la parcelle cadastrale C 158 du cadastre de la commune d'Aléria. Parcelle C 161 non aménagée et bande des 100 mètres détachée du projet. Il s'agit d'une réhabilitation intégrant une opération de démolition et de construction.

L'ensemble du projet est pensé dans ses matériaux et son organisation autour de l'idée de maintenir et consolider la relation du village à son environnement. Le projet intègre un système de gestion des eaux pluviales et une solution de gestion de l'assainissement collectif en coopération avec le centre de détention de Casabianda se situant à proximité.

Un phasage de la démolition et de la construction du village de vacances a été réalisé par le maître d'ouvrage. L'exploitation du village de vacances prévoit de pouvoir recevoir 2550 personnes environ logées en tentes, caravanes, camping-cars et RML.





Parcela C161 C161

Área e naturalmente não em escala

Limite parcela C161-C158

Limite parcela

Limite de parcela após divisão

Parcela não construída

PA 18 Plan de masse des constructions

C 179

C 190

Limite parcela C161

2.2 ENJEUX ISSUS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Enjeux du milieu naturel

Projet situé au sein d'une ZNIEFF de type I et au sein d'un site Natura 2000 (ZPS).

Présence d'habitats et d'espèces végétales et animales patrimoniales.

Projet situé au sein d'un réservoir de biodiversité de la Trame verte et Bleu de Corse.

Enjeux du milieu physique

Climat Méditerranéen.

Le projet se situe dans une zone sableuse et alluvionnaire.

La frange nord de l'implantation du projet présente un sol et une végétation humide du fait de la proximité du marais.

Aucun cours d'eau ou écoulement d'eau de ruissèlement notable n'est présent, le sol sableux est très drainant, les eaux de pluie étant rapidement absorbées.

Le terrain d'assiette du projet se situe au niveau de la masse d'eau souterraine FREG214 « Formations tertiaires de la Plaine Orientale ».

Le calcul de l'évolution du trait de côte estimé entre 1948 et 2011 révèle un recul de 0,5 m par an au niveau de la zone d'implantation du projet

La zone d'implantation du projet est située au niveau de la mer.

Enjeux du milieu humain

Site ayant fait l'objet d'une urbanisation pour un village de vacances.

Occupation du sol prévue par les documents d'urbanisme et le PADDUC.

Projet se situant en partie en risque de submersion marine.

Réseaux techniques vétustes. Ils seront recréés dans le cadre du projet.

Enjeux du milieu paysager

Village de vacances visible uniquement depuis la piste d'accès

Un paysage naturel domine en continuité des paysages environnant. Les bâtiments de l'ancien village de vacances constituent une verrue paysagère in situ.

2.3 DESCRIPTION DU « SCENARIO DE REFERENCE » ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Cf. tableau page suivante.

Composantes de l'environnement		Scénario de référence	Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet
Milieu naturel / Biodiversité	Zonages écologiques	L'anthropisation du terrain d'assiette d'implantation du projet sera augmentée. La faune qui avait recolonisée le site suite à l'abandon de l'ancien village de vacances sera perturbée par les activités présentes. La plupart des espèces animales (passereaux, lézard, couleuvre, tarente, etc.) pourront continuer à fréquenter le site mais leurs effectifs seront moindres, les individus se déplaçant dans les milieux environnants où la quiétude est plus favorable à leur maintien. Par contre, les milieux naturels, leur faune et leur flore voisins entourant le site d'implantation du projet seront préservés, ainsi que leurs fonctionnalités écologiques.	L'état actuel du milieu naturel et de la biodiversité restera inchangé en l'absence de mise en œuvre du projet.
	Faune, de la flore et des habitats naturels		
Milieu physique	Continuités écologiques		
	Climatologie	Aucune évolution du climat.	Aucune évolution du climat.
	Topographie et géomorphologie	Aucune évolution de la topographie et de la géomorphologie.	Aucune évolution de la topographie et de la géomorphologie.
	Géologie/pédologie	Aucune évolution des sols et sous-sols.	Aucune évolution des sols et sous-sols.
		Aucune évolution du climat.	Aucune évolution du climat.

Composantes de l'environnement		Scénario de référence	Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet
Milieu humain et socio-économique	Hydrologie	Modification du fonctionnement hydrologique par l'augmentation des surfaces imperméabilisées. Aucune évolution notable des caractères qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines.	Aucune évolution des caractères qualitatifs et quantitatifs des eaux.
	Données d'aménagement	Occupation du sol prévue aux documents d'urbanisme. Réhabilitation du site laissé à l'abandon.	Aucune évolution de l'état initial. Friche touristique
	Le fonctionnement de la zone d'étude	Réfection des réseaux techniques et raccordement à la nouvelle station d'épuration de Casabianda. Production de déchets ménagers.	Aucune évolution de l'état initial.
Les nuisances		Aucune évolution de l'état initial	Aucune évolution de l'état initial.
Paysage et patrimoine		Amélioration de la qualité paysagère locale par le traitement du caractère de ruine et d'abandon actuellement présent. Aucune évolution du grand paysage.	Le caractère de ruine et d'abandon actuellement présent perdurera.

2.4 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Projet se situant au sein du site Natura 2000 FR9410098 « Urbino ». Il est donc soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet est également situé à proximité de 2 autres sites Natura 2000 :

- Le site Natura 2000 marin FR9402014 « Grand herbier de la côte orientale » (ZSC), à proximité immédiate à l'est ;
- Le site Natura 2000 FR9400580 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC), situé à 2,5 kms au nord-est et à 3 kms au sud-ouest.

Conclusion sur l'atteinte portée par le projet à l'état de conservation du site : Le respect des normes et de la réglementation en vigueur accompagné de la mise en œuvre des mesures préconisées, permettent d'aboutir à un projet qui ne présente pas d'incidences significatives et qui ne remet pas en cause l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles les sites Natura 2000 ont été désignés. L'état de conservation des sites Natura 2000 est ainsi préservé.

2.5 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

De manière générale, le projet de village de vacances de Costamare n'a pas d'effet cumulé avec les projets aux alentours. Le seul effet cumulé concerne celui avec un projet de réaménagement et de réhabilitation d'un village de vacances en Casinca, sur le développement d'infrastructures touristiques sur les zones identifiées comme des villages de vacances au sens du règlement du PADDUC.

2.6 DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

Le phasage et les documents d'urbanisme du projet ne permettent pas d'identifier des solutions de substitutions envisagées par le maître d'ouvrage et la commune d'Aléria.

Le développement du projet s'est réalisé autour de 2 phases en prenant en compte l'environnement :

- Phase 0 : Détermination et prise en compte des enjeux environnementaux du site.
- Phase finale : Choix des principaux aménagements permettant de prendre en compte l'environnement.
 - Conserver le plus possible l'état boisé du terrain
 - Evitement de la parcelle C 161

- Intégration paysagère des bâtiments et respectant la réglementation RT 2012
- Mise en œuvre d'une solution en matière de gestion de l'assainissement
- Prise en compte du risque de submersion marine par des hauteurs de plancher adaptées

2.7 LES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS DEFINIE PAR LE DOCUMENT D'URBANISME OPPOSABLE, AINSI QUE, SINECESSAIRE, SON ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES MENTIONNES A L'ARTICLE R. 122-17

Plans et programmes (art. R 122-17 du code de l'environnement)	Analyse de la compatibilité du projet
Compatibilité avec le PLU	Le projet de réhabilitation du village de vacances est pris en compte par le règlement et le zonage du PLU de la commune d'Aléria. Le projet est donc compatible.
Compatibilité avec le PADDUC	Compte tenu de la réhabilitation et le réaménagement du village de vacances ainsi que de l'aménagement paysager choisit, le projet est donc compatible avec le PADDUC.
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 (art. L 212-1 et L 212-2 du code de l'environnement).	<p>Le projet est concerné par les objectifs environnementaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation fondamentale n°2A « Poursuivre la lutte contre les pollutions » - Orientation fondamentale n°3A « Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques littoraux » et notamment la disposition 3A-06 « Maitriser les impacts des nouveaux ouvrages dans le respect des objectifs environnementaux du SDAGE ». <p>Concernant la compatibilité avec l'orientation fondamentale 2A, la mairie d'Aléria prévoit un système d'assainissement collectif local associant le centre de rétention dont la station d'épuration n'est plus aux normes afin de diminuer le risque de pollution de la ressource en eau sur l'ensemble de la zone. Le projet est porté par la commune d'Aléria et le Ministère de la Justice.</p> <p>Concernant la compatibilité avec l'orientation fondamentale 3A et 3A-06, il n'est pas identifié d'altération du fonctionnement hydrique du marais de Siglione.</p> <p>Bilan : D'une manière générale, le projet de village de vacances est compatible avec le SDAGE. Néanmoins une attention particulière doit être apportée au fonctionnement de la zone humide de Siglione.</p>
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (art. L 212-3 à L 212-6 du code de l'environnement).	Aucun SAGE n'est répertorié dans la zone d'étude

Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (art. L 222-1 du code de l'environnement).	Le projet prend en compte la nouvelle réglementation thermique RT 2012 en vigueur 1er janvier 2013. Il s'agit du respect du rapport BBio<BBiomax, le rapport Surface vitrées>1/6 SHON et l'utilisation d'énergie renouvelable prévu par le SRCAE. Le projet est donc compatible.
Plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées (art. L 361-2 du code de l'environnement)	Aucun départemental des itinéraires de randonnées motorisées n'est répertorié sur la zone d'étude.
Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (art. L 4424-9 du CGCT)	Réhabilitation et réaménagement du village de vacances prévu par le règlement et la destination des sols du PADDUC. (Voir analyse Compatibilité avec le PADDUC) Le projet est donc compatible.
Plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Corse (art. L 541-13 du code de l'environnement).	Le projet de village de vacances intègre une gestion sélective des déchets ménagers et assimilés par la mise en place de bacs de tri sélectif et d'une collecte des DIB. Le projet est donc compatible.
Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (art. L 54-13 du code de l'environnement).	Le projet induira la production de déchets du BTP dont leur traitement est pris en compte par le projet par une bonne gestion environnementale des travaux. Le projet est donc compatible.
Plan de gestion des risques inondation (L 566-7 du code de l'environnement)	Le projet ne se situe pas dans un TRI. La gestion des eaux pluviales est prise en compte par le projet, une déclaration loi sur l'eau est faite en ce sens. Concernant le risque de submersion marine, les hauteurs de plancher ont été adaptés à ce risque. Le projet est donc compatible avec le PGRI
Schéma directeur des routes territoriales (art. L 1213-1 du code du transport)	Le projet n'engendre pas de modification des préconisations et des objectifs du schéma directeur des routes territoriales. Le projet est donc compatible.
Plan de déplacement urbain (art. L 1214-1 du code de l'environnement)	Aucun PDU n'est répertorié sur la zone du projet

Compartment environnemental	Impact négatif	Mesures et Impacts résiduels						
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre	
Milieu naturel	<p>Zonages écologiques</p> <p>Confinités écologiques</p> <p>Faune</p>	<p>Impact moyen sur les zonages écologiques, les oiseaux, les amphibiens et les reptiles.</p> <p>Impact moyen sur les continuités écologiques.</p> <p>Impact nul à faible sur les mammifères, les insectes, les mollusques et les poissons.</p>	<p>Précautions environnementales en phase chantier</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique</p> <p>Suivi environnemental du chantier</p> <p>Réalisation des travaux de coupe de végétaux et de démolition hors période de reproduction des espèces animales susceptible de se reproduire sur le site</p> <p>Maintien de la strate arborée sur l'ensemble de la structure touristique</p> <p>Sauvetage de la petite faune au sein de la zone d'implantation du projet</p>	<p>Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux</p> <p>Choix d'une clôture ceinturant le site permettant la transparence biologique du site d'implantation du projet</p> <p>Installation de nichoir</p> <p>Installation de gîtes artificiels à chauve-souris</p> <p>Installation de gîtes artificiels à hérisson</p> <p>Sauvetage des spécimens de l'arenelle de Maurétanie</p>	<p>L'artificialisation et l'anthropisation du terrain d'assiette d'implantation du projet sera augmentée. Cela engendra une dégradation de milieux semi-naturels favorables aux espèces protégées (9 ha).</p>	<p>Maintien et préservation d'au moins 10 ha de milieux naturels favorable à la biodiversité</p>	<p>Définition et mise en œuvre d'un plan d'action d'éradication et de limitation des plantes envahissantes</p>	<p>Assistance à Maitrise d'OUvrage (AMO) environnementale</p>
	<p>Habitats naturels</p>	<p>Impact moyen Destruction de deux habitats naturels patrimoniaux dans la zone d'implantation du projet ;</p> <p>Détérioration possible des habitats naturels patrimoniaux sensibles en périphérie de la zone d'implantation du projet</p>	<p>Précautions environnementales en phase chantier</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique</p> <p>Suivi environnemental du chantier</p> <p>Mettre en protection les habitats naturels remarquables sensible se situant en périphérie de la zone d'implantation du projet.</p>	<p>-</p>	<p>Destruction de deux habitats naturels patrimoniaux (Végétation annuelle à saïcornes et Prés salés méditerranéens) présents dans la zone d'implantation du projet.</p>	<p>Maintien et préservation d'au moins 10 ha de milieux naturels favorable à la biodiversité</p>	<p>Définition et mise en œuvre d'un plan d'action d'éradication et de limitation des plantes envahissantes</p>	<p>Assistance à Maitrise d'OUvrage (AMO) environnementale</p>

Compartiment environnemental	Impact négatif	Mesures et impacts résiduels						
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre	
	<p>Impact moyen</p> <p>Une espèce végétale remarquable dans la zone d'implantation du projet ;</p> <p>Risque accru de destruction de plusieurs stations d'espèces végétales remarquables en périphérie de la zone d'implantation du projet</p>	<p>Précautions environnementales en phase chantier</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique</p> <p>Suivi environnemental du chantier</p>	<p>Eviter les stations de l'espèce végétale protégée, <i>Juniperus oxycedrus</i> subsp. <i>macrocarpa</i>, présente dans la zone d'implantation du projet</p> <p>Mettre en protection plusieurs stations d'espèces végétales se situant en périphérie de la zone d'implantation du projet</p>	-	<p>Aucun impact résiduel notable :</p> <p>Espèce végétale remarquable préservée</p>	Aucune, sans objet	<p>Définition et mise en œuvre d'un plan d'action d'éradication et de limitation des plantes envahissantes</p>	<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale</p>

Compartiment environnemental	Impact négatif	Mesures et impacts résiduels					
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre
Milieu physique	<p>Impact nul à faible sur le climat, la topographie et la géomorphologie, sur les sols et sous-sols, les eaux</p>	<p>Précautions environnementales en phase chantier</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique</p> <p>Suivi environnemental du chant</p>	<p>Précautions environnementales en phase chantier</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique</p> <p>Suivi environnemental du chantier</p> <p>Minimiser les émissions de polluants atmosphériques (notamment les GES) provenant de la combustion des moteurs de véhicules et engins</p>	Aucun impact résiduel notable	Aucune, sans objet	Aucune	<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale</p>

Compartiment environnemental	Impact négatif	Mesures et impacts résiduels					
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre
Milieu humain	<p>Impact faible à moyen :</p> <p>Risques majeurs et déchets, assainissement</p> <p>Impact nul à faible : Réseaux techniques, desserte, socio-économique et cadre de vie, nuisances</p>	<p>Adaptation des travaux aux phénomènes climatiques afin d'éviter les risques liés au ruissellement et à la submersion marine</p> <p>Mise en œuvre de précautions environnementales durant la phase de travaux.</p>	<p>Information de sortie de chantier au niveau de la RT10</p> <p>Mise en œuvre d'un assainissement collectif commun avec le centre de détection</p> <p>Mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales adaptée</p>	Aucun impact résiduel notable	Aucune, sans objet	Aucune	<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale</p>

Compartment environnemental	Impact négatif	Mesures et impacts résiduels					
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre
Milieu paysager	Impact nul à faible sur le paysage	<p>Précautions environnementales en phase chantier</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique</p> <p>Suivi environnemental du chantier</p> <p>Maintien de la strate arborée sur l'ensemble de la structure touristique (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p> <p>Application de choix architecturaux en harmonie avec l'environnement paysager du site (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p>	-	Aucun impact résiduel notable	Aucune, sans objet	Aucune	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 PRESENTATION GENERALE

Le projet concerne le terrain de l'ancien "Village vacances de Casabianda", qui se situe sur la commune d'Aleria, en bord de mer, lieu-dit Siglione, sur les parcelles 158 et 161 de la section C.

Liste des parcelles concernées :		
Section	N°	Surfaces cadastrales après division
C	158	92 884 m2
C	161	12 800 m2

Référence parcelle C158

Référence parcelle avant division parcellaire C158 en cours

Références de la parcelle 000 C 158	000 C 158
Référence cadastrale de la parcelle	111 616 mètres carrés
Contenance cadastrale	SIGLIONE
Adresse	20270 ALERIA

Surface parcelle après division parcellaire C158 surface : 92 884m²

Référence parcelle C161

Références de la parcelle 000 C 161	000 C 161
Référence cadastrale de la parcelle	12 800 mètres carrés
Contenance cadastrale	SIGLIONE
Adresse	20270 ALERIA

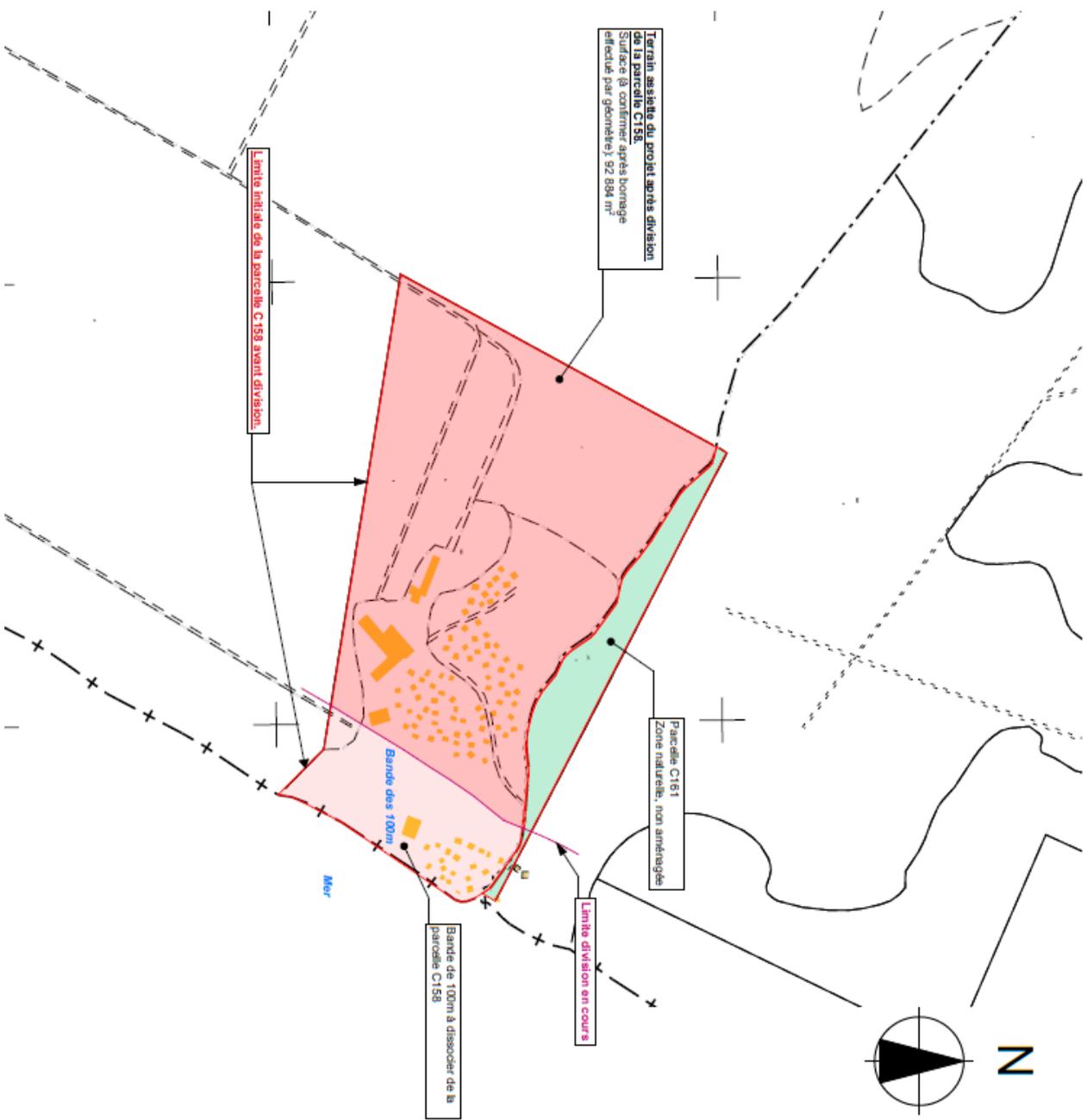


Figure 1. Plan de situation cadastrale

3.1.1 Historique du village de vacances de Casabianda

Ouvert en 1972 à l'initiative du CNOSAP (Centre National des Œuvres Sociales de l'Administration Pénitentiaire), le village de vacances a accueilli durant 30 ans les personnels des administrations de l'Etat induisant pour la commune d'ALERIA des retombées économiques importantes et de nombreux emplois.

Vendu en 2010 par le Ministère de la Justice à la commune d'ALERIA, le village de vacances a aujourd'hui été loué à bail emphytéotique à la société Victoria CORP qui porte le projet de requalification du bâti existant et de la réhabilitation du village de vacances.

3.1.2 Objectifs

3.1.2.1 Enjeux sociologiques

Avec une quinzaine d'emplois à l'année et une centaine durant les 7 mois de saison, le projet répondra d'une part à la forte demande d'emplois sur la commune et d'autre part, apportera des retombées économiques importantes pour le commerce local.

Les échanges naturels qui se feront entre l'établissement et les entreprises de la microrégion, participeront à l'harmonie locale. L'ouverture de commerces au sein de l'établissement offrira à la population locale des espaces d'échanges et de distractions supplémentaires.

3.1.2.2 Enjeux paysagers

L'intégration paysagère a été le fil conducteur de notre réflexion dans l'élaboration du projet. Un accent fort sur l'intégration paysagère a été voulu, accompagnée d'une protection et d'une mise en valeur du patrimoine environnemental.

Les emplacements seront végétalisés afin d'optimiser la lecture paysagère des lieux.

3.1.2.3 Enjeux touristiques

Avec la montée en gamme de l'établissement qui proposera de nombreuses activités induisant des investissements conséquents, les porteurs participeront à l'amélioration de l'image de la destination côte orientale et induiront une forte plus-value économique.

Le village de vacances dans sa nouvelle version, attirera une clientèle qualitative et respectueuse de l'environnement participant ainsi à la pérennité d'un tourisme durable de la région de l'Oriente.

3.1.2.4 Enjeux économiques

En avril 2017, à la lecture de la proposition des porteurs du projet et compte tenu des nombreux avantages induits, la commune d'Aléria a consenti à ces derniers une promesse de bail pour la location de son terrain.

La contrepartie des conditions qui ont été octroyées à la commune d'Aléria consiste à la prise en charge de sa part du renforcement des réseaux, de la réalisation de l'asphalte de la route d'accès et de la création d'une station d'épuration des eaux usées conforme aux normes actuelles.

Ce projet qui consiste à la réhabilitation et la réouverture du village de vacances revêt, bien sûr, un grand intérêt pour les porteurs de projet, entrepreneurs locaux, mais aussi un grand intérêt pour la Collectivité au regard des emplois créés et des retombées économiques induites pour la microrégion.

Il s'inscrit dans un concept, aujourd'hui très prisé par une clientèle de cadres et professions libérales. Ce concept consiste en la création d'un établissement haut de gamme, caractérisé par un haut niveau de confort et des animations nombreuses et variées.

La capacité d'accueil atteindra près de 3000 personnes en période de pointe.

Cela entraînera la création d'une quinzaine d'emplois à l'année et d'une centaine durant les 7 mois que comptent les saisons d'ouverture.

Un important loyer annuel, versé à la commune, augmentera de 20% ses recettes améliorant ainsi son budget.

Enfin, avec une population estivale portée à près de 8000 personnes, Aléria verra son commerce et ses emplois se développer, prospérer et se pérenniser.

3.1.3 Les aménagements du terrain

3.1.3.1 L'état actuel

Le village vacances de Casabianda et ses bâtiments existants en dur délabrés est maintenant inexploité. Il existe actuellement 94 bâtiments en rez-de-chaussée éparpillés sur la parcelle, dont 85 cabanes dédiées au logement et 9 bâtiments pour les services annexes (sanitaires, réfectoire, dortoir, poubelles, locaux techniques).

Le terrain est très arboré. Il est principalement planté de pins et d'eucalyptus de grande taille. De petits arbustes typiques du bord de mer recouvrent la parcelle. Le site est relativement plat.

La voie d'accès qui dessert le village de vacances existe depuis 50 ans, elle est conforme aux exigences actuelles de sécurité. Elle donne accès au terrain sur sa limite Sud depuis la RT10.

3.1.3.2 L'état projeté

Il s'agit de réhabiliter entièrement le village de vacances et d'y apporter les améliorations nécessaires liées aux exigences actuelles en matière sanitaire, de confort et d'accueil, afin de relancer son activité touristique.

Pour cela, il est nécessaire de démolir les bâtiments existants devenus impropres à leur utilisation du fait de leur vétusté et de leur incompatibilité avec les normes actuelles. L'implantation des ERP existants sera obtenue par translation des anciens et par ajout d'espaces indispensables aux attentes d'une exploitation moderne. La zone bâtie de service est donc concentrée à l'entrée du site afin de préserver le plus possible l'espace boisé, véritable identité du village de vacances.

Dans le cadre de cette réhabilitation, nous construisons des bâtiments nouveaux respectant toutes les normes actuelles assurant une amélioration totale des espaces bâtis. Les voiries, réseaux et stationnements sont entièrement retraités et recréés.

Ce projet constituera une structure d'accueil ouverte sur le patrimoine naturel environnant tout en préservant la sensibilité paysagère du site.

Un travail d'aménagement a été fait afin d'intégrer 478 emplacements dédiés à des tentes, des caravanes, des résidences mobiles de loisir (RML) et des camping-cars. L'objectif est de supprimer l'impact des habitations existantes, en construites en dur et fondées dans le sol, en les remplaçant par des habitations à caractère mobile. L'intention étant de conserver et préserver l'environnement.

L'aménagement a été imaginé autour des arbres existants qui seront maintenus majoritairement et mis en valeur. Pour compenser la coupe de ceux qui malheureusement sont incompatibles totalement avec la conception des espaces, il est prévu de planter en compensation des essences locales. De plus, les espaces de stationnement seront plantés à raison d'un arbre de haute tige par 100 m² de terrain aménagé. Les veines en dénivelé parcourant la zone et espaces identifiés seront traitées en espace vert comme des parcs proposant une réelle immersion dans la nature au cœur du site.

Tous les cheminements internes (piétons, véhicules de service) seront traités en revêtement naturel de type terre stabilisée conservant leur caractère perméable, permettant également leur usage par les personnes à mobilité réduite. Aucun aménagement ne sera effectué sur la parcelle C161 afin de la laisser intacte et de préserver son caractère naturel.

Par ailleurs, la sensibilité naturelle des porteurs du projet aux aspects environnementaux globaux et de leur île en particulier, fait qu'ils ont l'intention d'apporter un soin véritable à la mise en place des solutions les mieux adaptées à la réduction de l'impact que l'exploitation de leur établissement pourrait avoir sur le milieu ambiant.

3.1.3.3 Les implantations

Les 478 emplacements seront répartis à travers le site, une distance maximale est prévue entre chacun pour minimiser leurs vis à vis et maintenir un environnement le plus naturel possible.

Des chemins et voiries secondaires seront créés pour permettre de conserver le caractère mobile des éventuelles caravanes et RML, chacune de ces habitations mobiles pouvant être extraite de son emplacement sans difficulté. Dix emplacements sont destinés aux personnes à mobilité réduite et implantés le long de la voie des parkings Sud et Nord.

Les bâtiments de service seront implantés sur la zone de la parcelle actuellement déjà densément bâtie afin de préserver le reste de la zone.

L'accès des véhicules de la clientèle se fera, tout comme pour le village existant, sur la limite Sud de la parcelle, par la zone de stationnement créée en bordure de la voie d'accès. Il n'y aura pas de circulation automobile à l'intérieur du village autre que pour les livraisons et l'entretien. Des véhicules légers de type voiturette électriques seront chargés de déposer les bagages des résidents depuis le parking.

L'accès pompier et livraison se fera par le point d'entrée actuel.

3.1.4 Le parti architectural

L'ensemble du projet est pensé dans ses matériaux et son organisation autour de l'idée de maintenir et consolider la relation du village à son environnement. L'ensemble restera très paysagé, seule la zone de service et l'espace piscines se détachent du paysage.

La zone piscine est pensée comme un podium. C'est un espace légèrement surélevé par rapport au terrain naturel de façon à s'affranchir des contraintes techniques.

Les volumes des bâtiments de sanitaires, d'accueil, de commerce et des restaurants, se détachent de manière à clairement identifier leurs fonctions, à constituer un repère sur le site. Cet ensemble restera uniquement en rez-de-chaussée avec des volumes simples recouverts de toit terrasse ou de toitures à 2 pentes. L'épicerie adoptera le même vocabulaire architectural et signalétique du village.

Tous les bâtiments de service seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3.1.5 Les matériaux utilisés

Une attention particulière sera apportée à l'ensemble des matériaux utilisés afin de garantir une homogénéité du projet et son intégration dans le site. L'ensemble des constructions, de par leurs formes et leurs teintes s'intégreront totalement dans le paysage environnant. Les bâtiments allieront des matériaux naturels : le bois, la pierre et l'enduit de teinte naturelle. Les menuiseries seront en aluminium d'une teinte se rapprochant du bois. De même, les éventuels RML seront choisis avec des finitions en bois afin d'accentuer leur insertion dans le site.



Végétation



Végétation



Végétation



Pierre



Acier Corten



Acier Corten



Terre



Bois châtaignier



Mequis



Pins



Végétation bord de mer



Pierre



Revêtement parking végétal



Bordure en acier Corten



Balisages cheminements



Pagliaghju pallier Corse



Luminaire



Bordure en acier Corten



Revêtement parking végétal



Cheminements poreux

3.1.6 Le raccordement des réseaux

L'assainissement se fera par le raccordement au réseau communal situé en partie nord, en collaboration avec le centre pénitentiaire Casabianda dont l'étude et le projet sont en cours.

Les réseaux d'eau et d'électricité sont existants. Les services de la commune se sont engagés à renforcer les raccordements aux réseaux publics.

Les raccordements AEP, PTT, EDF se feront sur le terrain au Sud, au niveau de l'entrée du village.

Les eaux pluviales des toitures et de ruissellement seront convenablement recueillies et canalisées vers les ouvrages collecteurs pour réutilisation dans les systèmes d'arrosage. Un réseau de récupération des eaux pluviales sera mis en place par des noues le long des

cheminements vers un réseau enterré et par un réseau enterré depuis les toitures terrasses des bâtiments et le podium piscine. L'ensemble sera dirigé jusqu'à des citernes en infrastructure pour l'arrosage des espaces verts. Il sera prévu également un réseau d'alimentation en eau spécifique à la réglementation incendie

3.1.7 Le stationnement

474 places de stationnement public dont 10 places PMR sont projetées (soit 1 place PMR par emplacement PMR). En vue d'éviter les surfaces de sol imperméabilisé, il sera utilisé un revêtement drainant stabilisé renforcé pour les zones de parking.

3.1.8 Règlements thermique

Le présent dossier de permis de construire tient compte de la nouvelle réglementation thermique RT2012 en vigueur depuis le 1er janvier 2013. Il s'agit du respect du rapport $B_{Bio} < B_{Biomax}$, le rapport Surface vitrées $> 1/6$ SHON et l'utilisation d'énergie renouvelable. En conséquence, une attestation est donc fournie au présent projet. Le maître d'ouvrage devra pour l'exécution des travaux, contacter un ingénieur énergétique ou ingénieur thermicien afin de définir les prestations à faire appliquer aux entreprises pour être conforme aux exigences de résultats de la RT2012.

3.1.9 Le traitement des eaux usées

Un réseau de collecte interne permettra de collecter gravitairement les eaux usées de chaque emplacement ou bâtiment et de les diriger vers un point bas situé en limite Nord de la parcelle C158.

Ce réseau sera raccordé au site de traitement communal commun au village de vacances et au centre pénitencier de Casabianda. La commune d'Aleria s'est engagée à prendre en charge le transfert des eaux usées (refoulement, réseau de transfert) depuis le point de raccordement jusqu'au site de traitement.

3.1.10 Le traitement des eaux pluviales

Le principe directeur retenu pour la gestion pluviale du projet est de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration in situ via l'utilisation de matériaux perméables.

Les eaux pluviales de ruissellement non infiltrées seront recueillies et canalisées vers des ouvrages collecteurs pour réutilisation dans les systèmes d'arrosage.

En matière de collecte des eaux pluviales, il sera privilégié là où c'est possible une collecte à ciel ouvert via un réseau de noues (fossés élargis) permettant à la fois le transfert mais aussi

le stockage temporaire des eaux pluviales. Les conduites enterrées seront limitées au strict minimum pour les traversées de voiries internes ou autre.

Il sera mis en œuvre du stockage enterré sous les parkings via des Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) et des zones de rétention à ciel ouvert compléteront le dispositif de régulation des eaux pluviales.

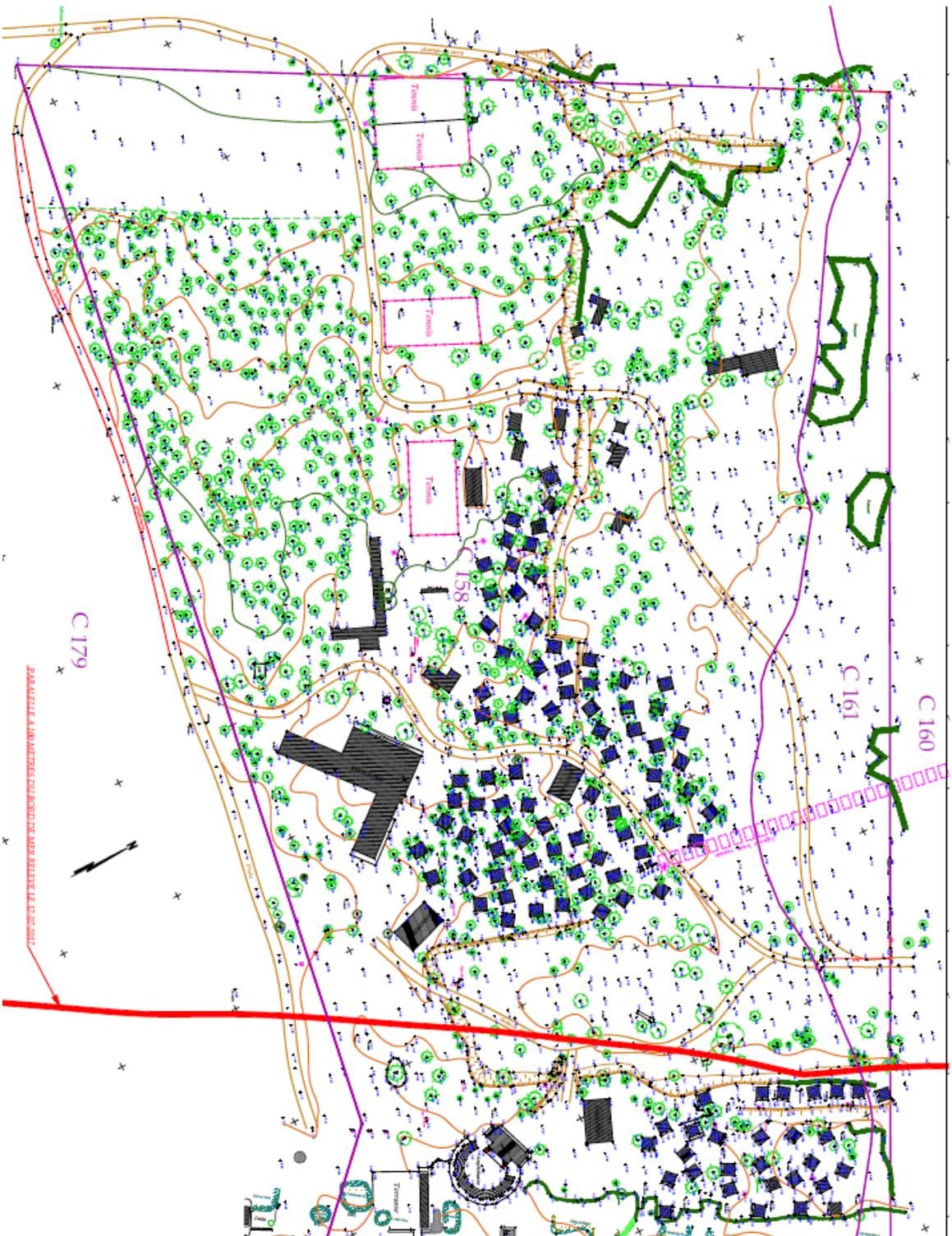


Figure 2. Plan du terrain à l'état actuel



Figure 3. Plan de masse coupe générale

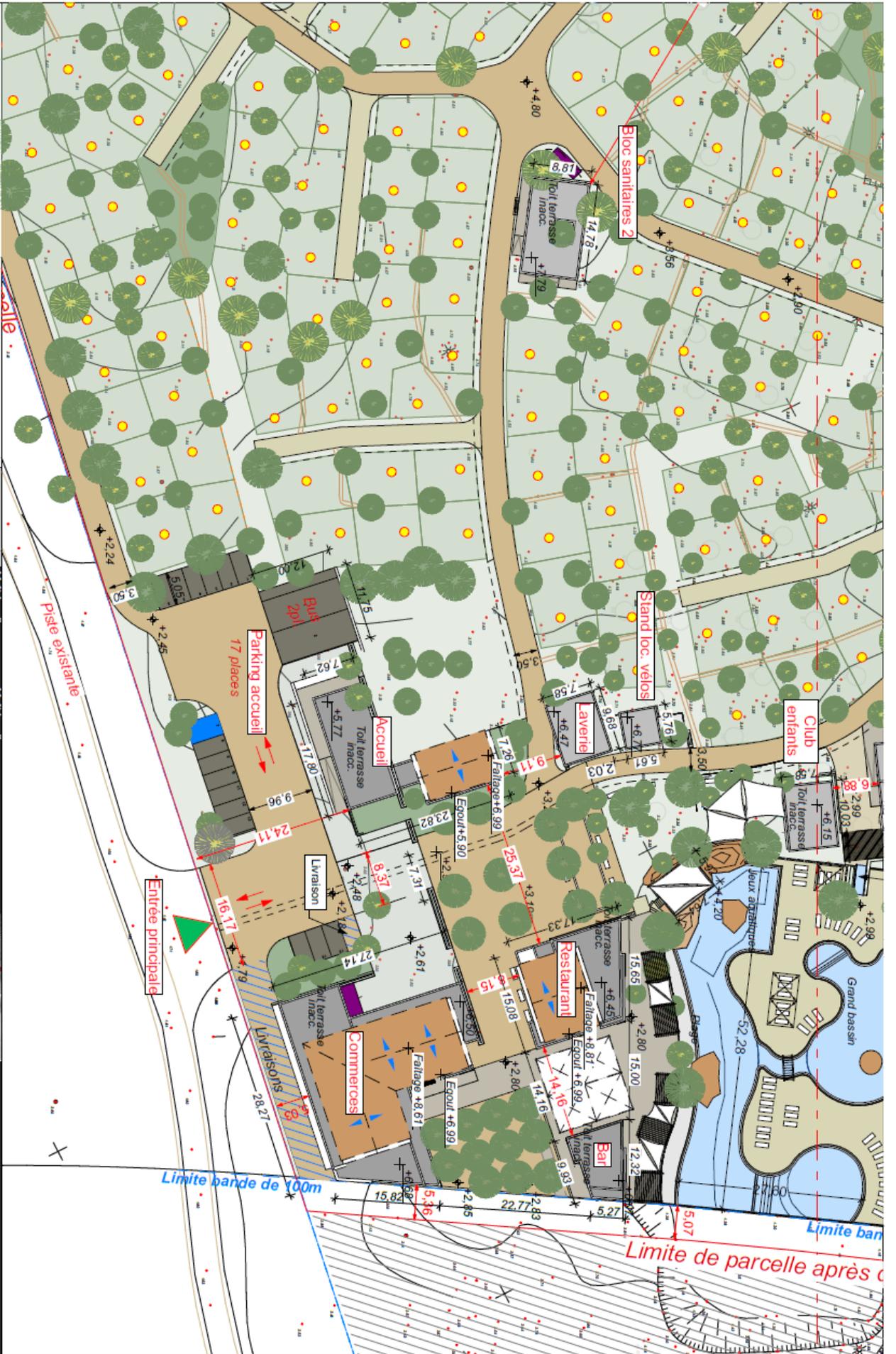


Figure 4. Plan de masse restaurant, accueil, commerces

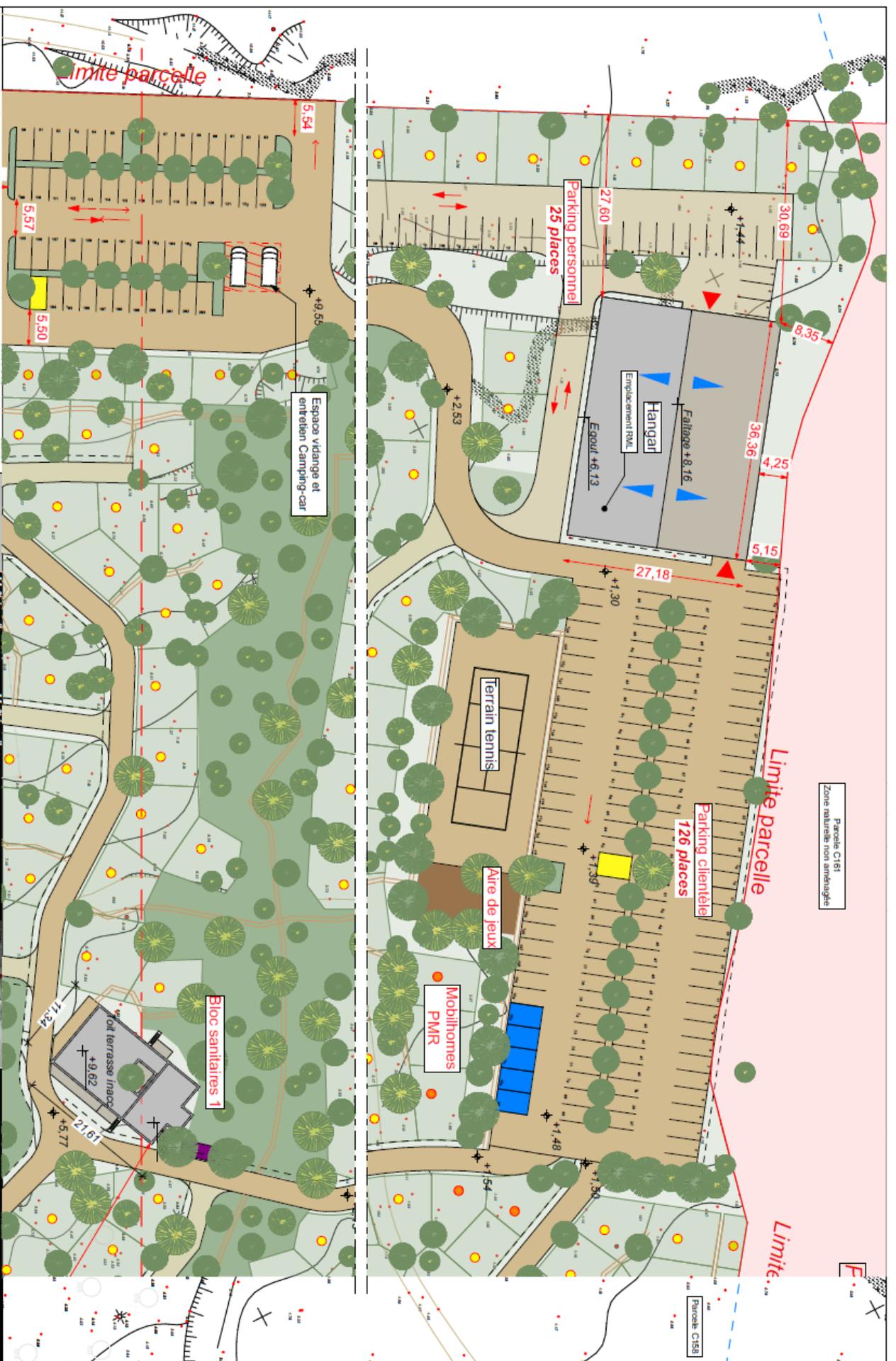


Figure 5. Plan de masse hangar et bloc sanitaires 1

3.2 LA DEMOLITION DE L'ANCIEN VILLAGE DE VACANCES DE CASABIANDA

Une partie de l'ancien village de vacances de Casabianda fera l'objet d'une démolition. La surface totale des bâtiments à démolir est de 3934 m².



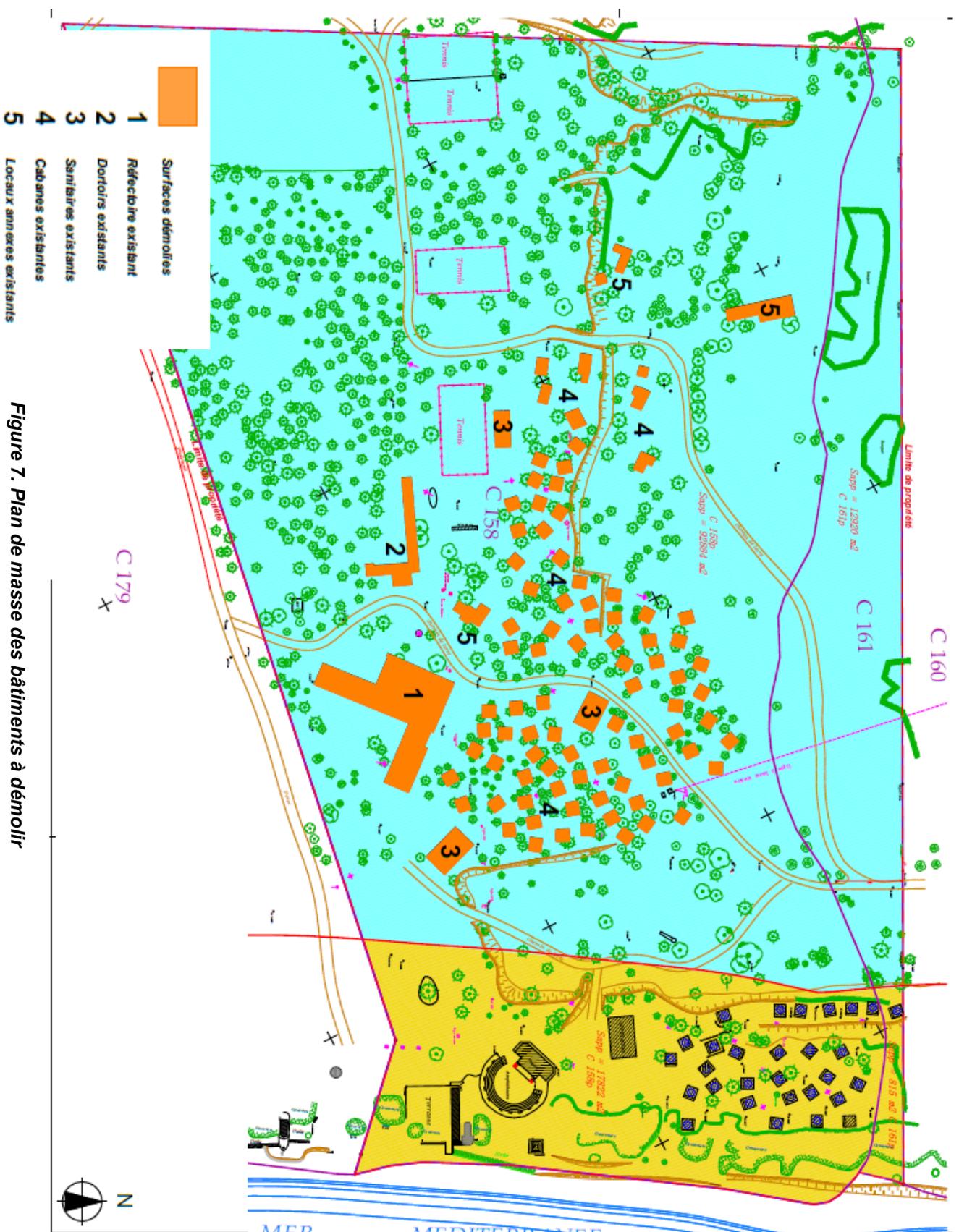


Figure 7. Plan de masse des bâtiments à démolir

3.3 PLANS D'ACCESSIBILITE ET INCENDIE

Les emplacements ont été disposés sous forme d'îlots. Chaque îlot comporte au maximum 100 personnes.

Traitement des bâtiments et emplacements

ERP	Effectif	Type	Catégorie
Ilots	100	O	5ème
Bâtiment Accueil	200	L, PA	5ème
Epicerie	200	M	5ème
Restaurant/Bar	250	N, PA	4ème
Club Ado	100	R	5ème
Club enfant	50	R	5ème
Salle Fitness	14	X	5ème

3.3.1 Accessibilité

→ Figure 8. Plan général des accès et des cheminements

3.3.2 Incendie

→ Figure 9. Plan de masse accès véhicule de secours

→ Figure 10 Plan de masse repérage des îlots

→ Figure 11. Plan de masse repérage ERP



Figure 8. Plan général des accès et des cheminements

3.4 GESTION DES EAUX PLUVIALES DU VILLAGE DE VACANCES

3.4.1 Principe de gestion des eaux pluviales

Le principe directeur retenu pour la gestion pluviale du projet est de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration in situ via l'utilisation de matériaux perméables.

Les eaux pluviales de ruissellement non infiltrées seront recueillies et canalisées vers des ouvrages collecteurs pour réutilisation dans les systèmes d'arrosage.

En matière de collecte des eaux pluviales, il sera privilégié là où c'est possible une collecte à ciel ouvert via un réseau de noues (fossés élargis) permettant à la fois le transfert mais aussi le stockage temporaire des eaux pluviales. Les conduites enterrées seront limitées au strict minimum pour les traversées de voiries internes ou autre.

Il sera mis en œuvre du stockage enterré sous les parkings via des Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) et des zones de rétention à ciel ouvert compléteront le dispositif de régulation des eaux pluviales.

Le volume de rétention nécessaire pour compenser l'imperméabilisation entre la situation actuelle et la situation future, pour une pluie décennale de durée 4h, a été évalué à 1155 m³.

Ce volume de rétention sera réparti entre les noues de stockage et de transfert et les stockages enterrés :

- Réseau de noues de 2150 ml soit un stockage global de 645 m³ ;
- 6 zones de stockage enterré sous les parkings via des Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) réparties sur l'ensemble du projet là où les surfaces imperméabilisées sont les plus importantes soit un stockage global de 510 m³.

3.4.1.1 Réseaux de collecte classique

Des chemins de grille, des grilles avaloir avec un caniveau central permettront de collecter l'ensemble des eaux de ruissellement des surfaces résiduelles imperméabilisées notamment au niveau de la zone de commerce, restaurant et espace aquatique.

3.4.1.2 Réseau de collecte et de stockage-régulation de type noue

○ Généralités

La noue paysagère est une technique alternative très utilisée pour la gestion des eaux pluviales. Elle peut être utilisée seule, comme technique alternative à part entière, ou en

complément d'autres techniques.

La surface de la noue peut être végétalisée, engazonnée, plantée, renforcée (dalle gazon), revêtue (pavé à joint infiltrant, pavés poreux, ...). Lorsqu'elle est vide, la noue peut, selon la forme qui lui a été donnée et son revêtement, être exploitée comme aire de jeux, sentier, ...

Les plantes semi-aquatiques (massettes, roseaux, iris, ...), utilisées aussi en épuration des eaux usées, peuvent être choisies et plantées pour leur pouvoir de phytoremédiation dans la dépollution des eaux de ruissellement potentiellement polluées (eaux de ruissellement d'un parking, de voiries, de toitures métalliques, ... contenant des matières organiques, des hydrocarbures, des métaux lourds, ...).

o Cas du village vacances de COSTAMARE

Il est proposé de mettre en place un réseau de noues infiltrantes et drainantes : la restitution au milieu récepteur se fera par écoulement vers un exutoire et, en moindre mesure, par infiltration et évaporation.

Les noues seront à stockages successifs pour mieux s'adapter à la pente du site : les eaux d'événements pluvieux courants seront stockées dans un premier tronçon en amont (pluie annuelle par exemple), tandis que le supplément d'eau dû à des événements plus rares sera stocké dans un tronçon successif via un dispositif de surverse (pour les pluies décennales ou centennales par exemple).

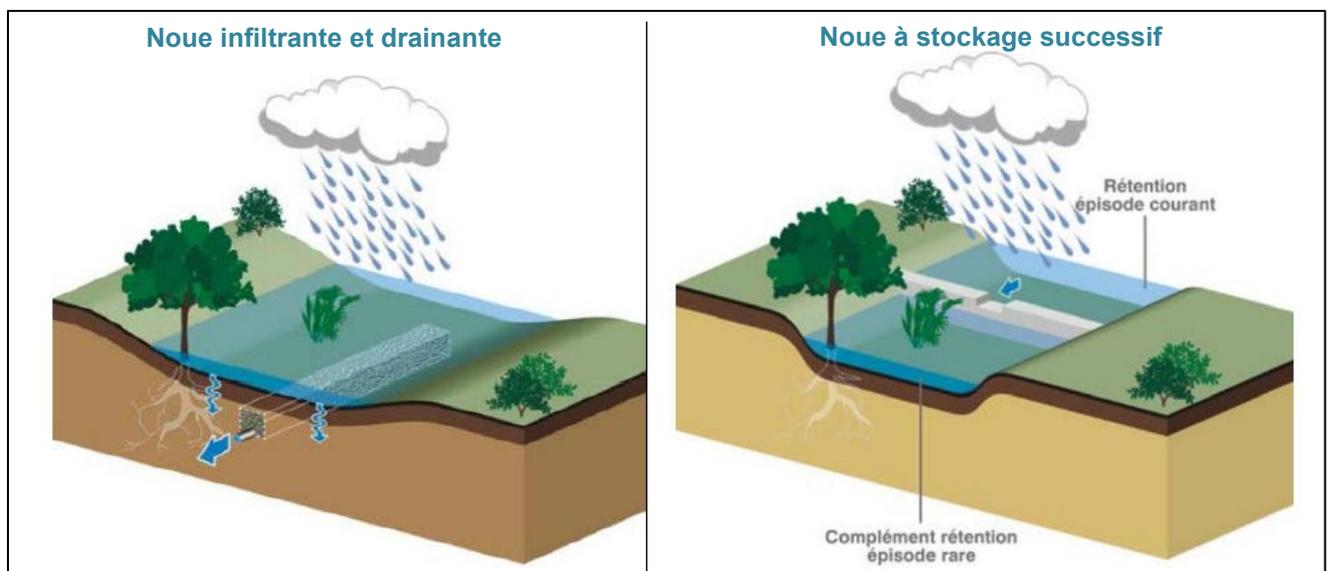


Figure 12. Schéma des types de noues

Pour un épisode pluvieux d'occurrence décennale et inférieure, les noues assureront un rôle de stockage-régulation avec une gestion quantitative et qualitative : elles permettront de stocker l'eau pour la restituer au milieu récepteur à un débit plus faible avec un étalement dans le temps, évitant ainsi un choc hydraulique, et de retenir les matières décantables avant rejet dans le milieu naturel.

Pour un épisode pluvieux supérieur à la décennale, les noues permettront d'écouler les eaux pluviales vers le milieu récepteur.

La collecte à ciel ouvert via un réseau de noues (fossés élargis) permettra à la fois le transfert mais aussi le stockage temporaire des eaux pluviales.

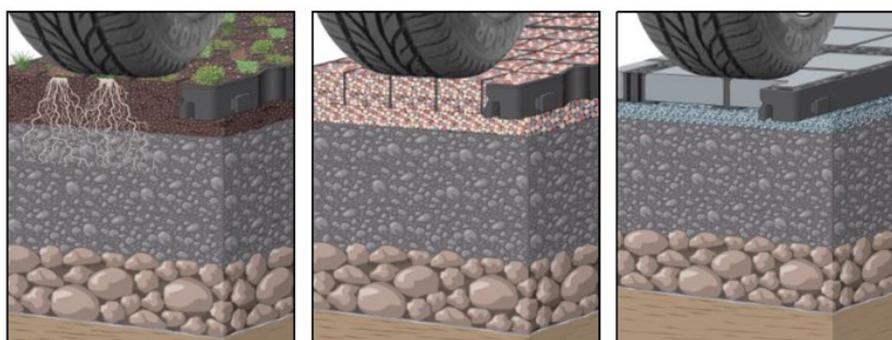


Figure 13. Exemples de réalisations- Noues paysagères

3.4.2 Places de stationnement

Le projet prévoit la mise en place de places de stationnement perméables.

Afin de limiter l'imperméabilisation du site, et les volumes de rétention à mettre en place, les places de stationnement seront de type perméable selon l'un des principes schématisés ci-dessous :



Support alvéolaire avec substrat perméable végétalisé

Support alvéolaire avec substrat perméable de type minéral

Support alvéolaire avec substrat perméable de type pavé

La mise en œuvre est la suivante :

- Sous fondation : 10 à 40 cm compactés de concassé (30/60 – 40/80) ;
- Fondation drainante : 20 cm compactés d'une grave drainante (0/31.5) ;
- Lit de pose : 3 cm compactés du substrat de remplissage ;
- Support alvéolaire avec matériau de remplissage.

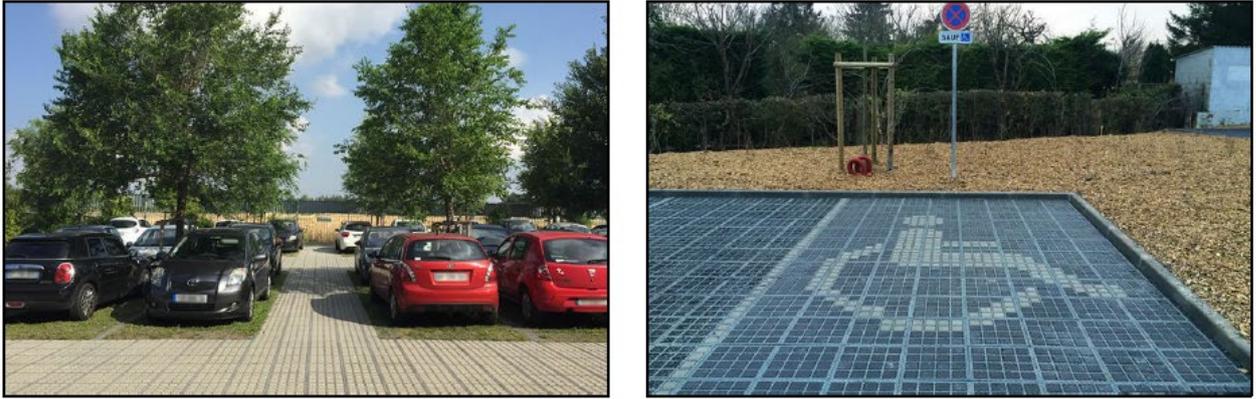


Figure 14. Exemples de parkings perméables

La version avec substrat perméable de type pavé est compatible avec les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR).

3.4.2.1 Ouvrages de régulation et exutoires pluviaux

4 exutoires pluviaux ont été identifiés en fonction de la configuration de l'aménagement en privilégiant l'exutoire naturel constitué par le marais de Ziglione :

- 3 exutoires vers le marais de Ziglione ;
- 1 exutoire au sud du village vacances : ce dernier exutoire est constitué par la dune sableuse. La totalité du rejet pluvial s'infiltrera dans la dune comme en situation actuelle.

Le stockage des eaux pluviales et la régulation des rejets se fera via deux types de dispositifs :

- Les noues de stockages et de transfert ;
- Les bassins de stockage / régulation de type Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) enterrés sous les zones de parking à l'Ouest, sur la zone de commerce, restaurant et espace aquatique à l'Est et sur la zone de l'espace aquatique au nord.

Les différents bassins de stockage / régulation de type SAUL seront enterrés sous voirie. Pour chaque bassin, le débit de fuite et le trop-plein seront gérés via un ouvrage de régulation

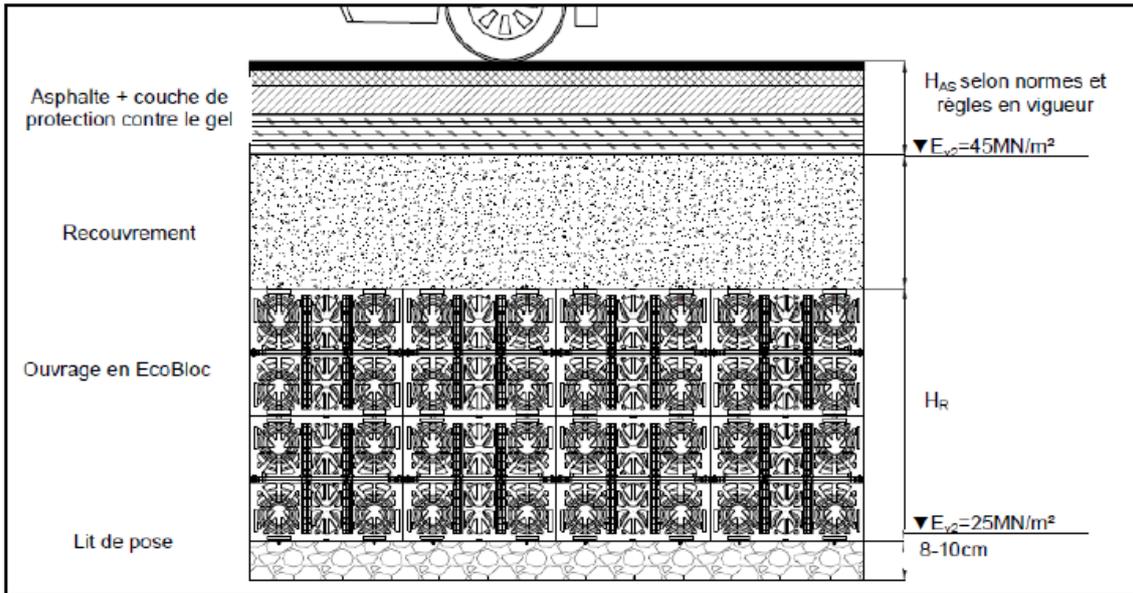


Figure 15. Schéma de principe pour la mise en œuvre d'un bassin enterré à structure alvéolaire

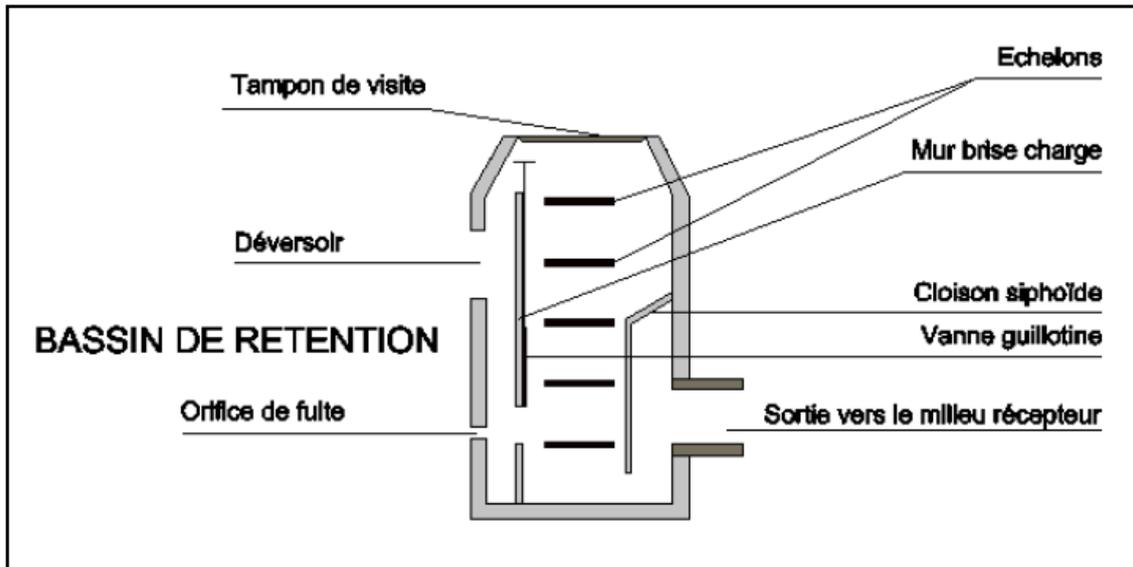


Figure 16. Coupe type d'un ouvrage de régulation pouvant être installé en sortie de bassin

La gestion des eaux pluviales sous parking se fera via 6 bassins enterrés de type structure alvéolaire ultralégère.

Bassin enterré	Zone collectée	Volume de rétention	Exutoire
Bassin enterré n°1	Parkings clientèle et personnel, terrain de tennis et espace personnel au nord est	85 m ³	Exutoire (Ziglione) n°1
Bassin enterré n°2	Parkings clientèle, terrain multisports à l'est	80 m ³	Exutoire (Ziglione) n°1
Bassin enterré n°3	Parkings clientèle à l'est	90 m ³	Exutoire (Ziglione) n°2
Bassin enterré n°4	Parkings clientèle au sud est	80 m ³	Exutoire n°4 (dune sable au sud)
Bassin enterré n°5	Zone de commerce, restaurant à l'Est	100 m ³	Exutoire n°4 (dune sable au sud)
Bassin enterré n°6	Espace aquatique à l'Est	75 m ³	Exutoire (Ziglione) n°3
TOTAL	6 stockages enterrés	510 m ³	

3.4.2.2 Fosses de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage et autres usages privés

Le pétitionnaire pourra, à son initiative, mettre en place des fosses de récupération des eaux pluviales. Pour les secteurs équipés de puits d'infiltration, les trop-pleins de fosses devront être raccordés aux puits d'infiltration. Pour les secteurs équipés de SAUL, les trop-pleins de fosses devront être raccordés au réseau collectif de collecte des eaux pluviales.

Nota Bene :

- La mise en place de fosses de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ou d'autres usages n'est pas une obligation réglementaire ;
- La mise en place de fosses de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ou d'autres usages ne permet pas réduire les volumes de rétention à mettre en place. En effet, les fosses ne seront pas systématiquement vides et ne pourront donc pas systématiquement assurer le stockage et la régulation des eaux pluviales.

3.5 GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE VACANCES DE COSTAMARE

Afin de réaliser une gestion de l'assainissement adaptée aux besoins du village de vacances, le maître d'ouvrage a envisagé 2 solutions. La deuxième étant celle qui a été retenue.

3.5.1 Solution N°1 : Implantation d'une station d'épuration de 1100 E/H

Compte tenu qu'il n'y a pas de station d'épuration à proximité du village de vacances. Il a été étudié la réalisation d'une station d'épuration de 1100 E/H implantée sur la parcelle C n°179 en bordure du chemin d'accès vers le grau de l'étang d'Urbino sur une surface de l'ordre de 5500 m² → Cf. Figure 17. Implantation étudiée de la STEP (solution 1)

Le type de station d'épuration qui a été étudiée est à filtre planté de roseaux à écoulement vertical sur un étage avec une zone de rejet végétalisée semble la plus adaptée au contexte local en termes de coût d'investissement et de fonctionnement (filière non énergivore).

→ Compte tenu des enjeux écologiques et environnementaux présents sur la parcelle d'implantation de cette STEP, cette solution envisagée n'a pas été retenue par le maître d'ouvrage.



Figure 17. Implantation étudiée de la STEP (solution 1)

3.5.2 Solution finale adoptée : Création d'une STEP permettant de gérer l'assainissement du village de vacances et du centre de détention de Casabianda.

La gestion de l'assainissement collectif du centre de détention de Casabianda est assurée par une STEP qui doit être mise aux normes.

En concertation avec le ministère de la Justice et la commune d'Aléria qui doit assurer l'assainissement de la zone, il a été fait le choix de raccorder le village de vacances au réseau de la future STEP du centre de détention de Casabianda afin de diminuer l'impact sur l'environnement.

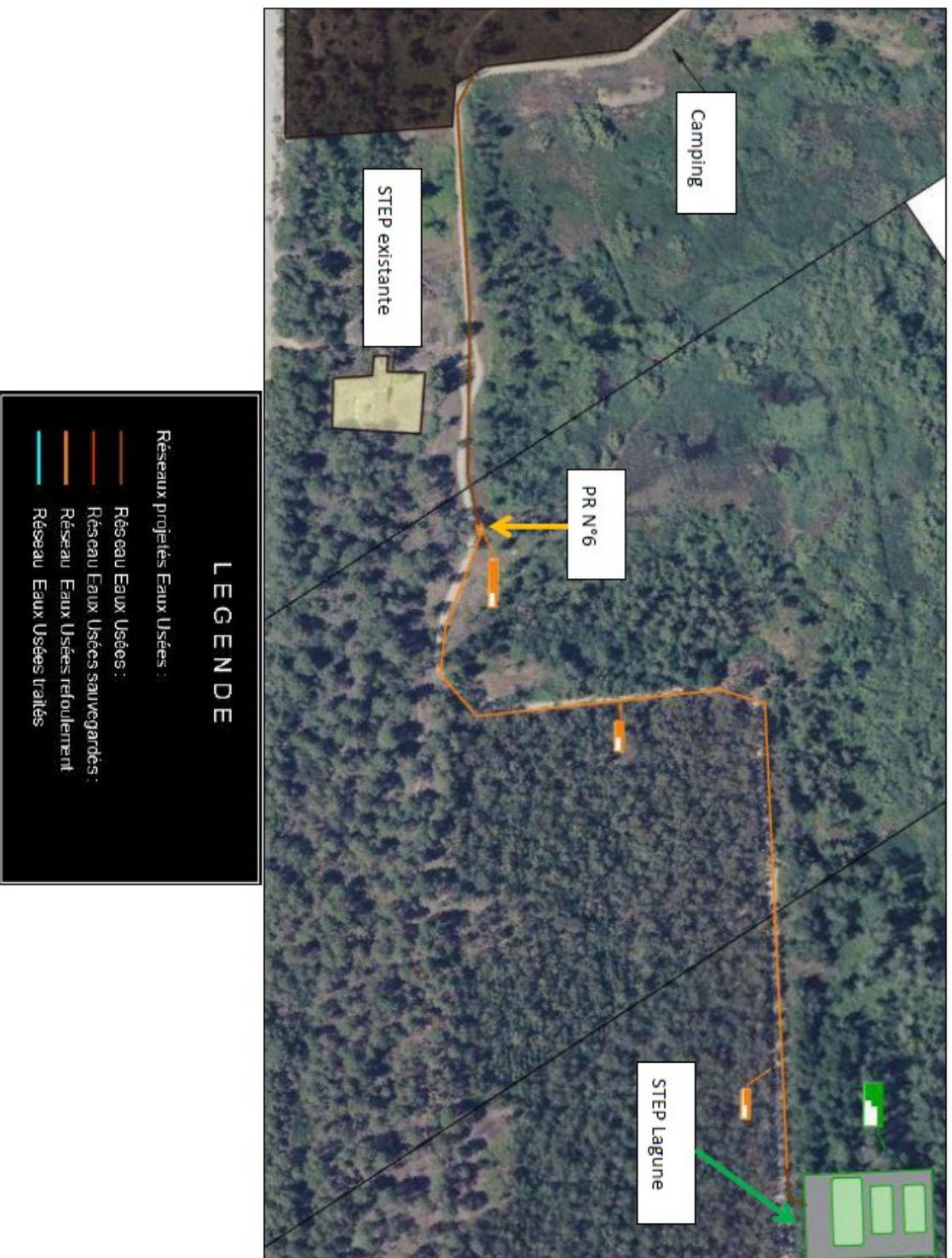


Figure 18. Raccordement à la STEP du centre de détention de Casablanca

3.6 VUES DU PROJET



Vue entrée



Vue entrée et Commerce



Vue depuis la bande des 100m



Accueil



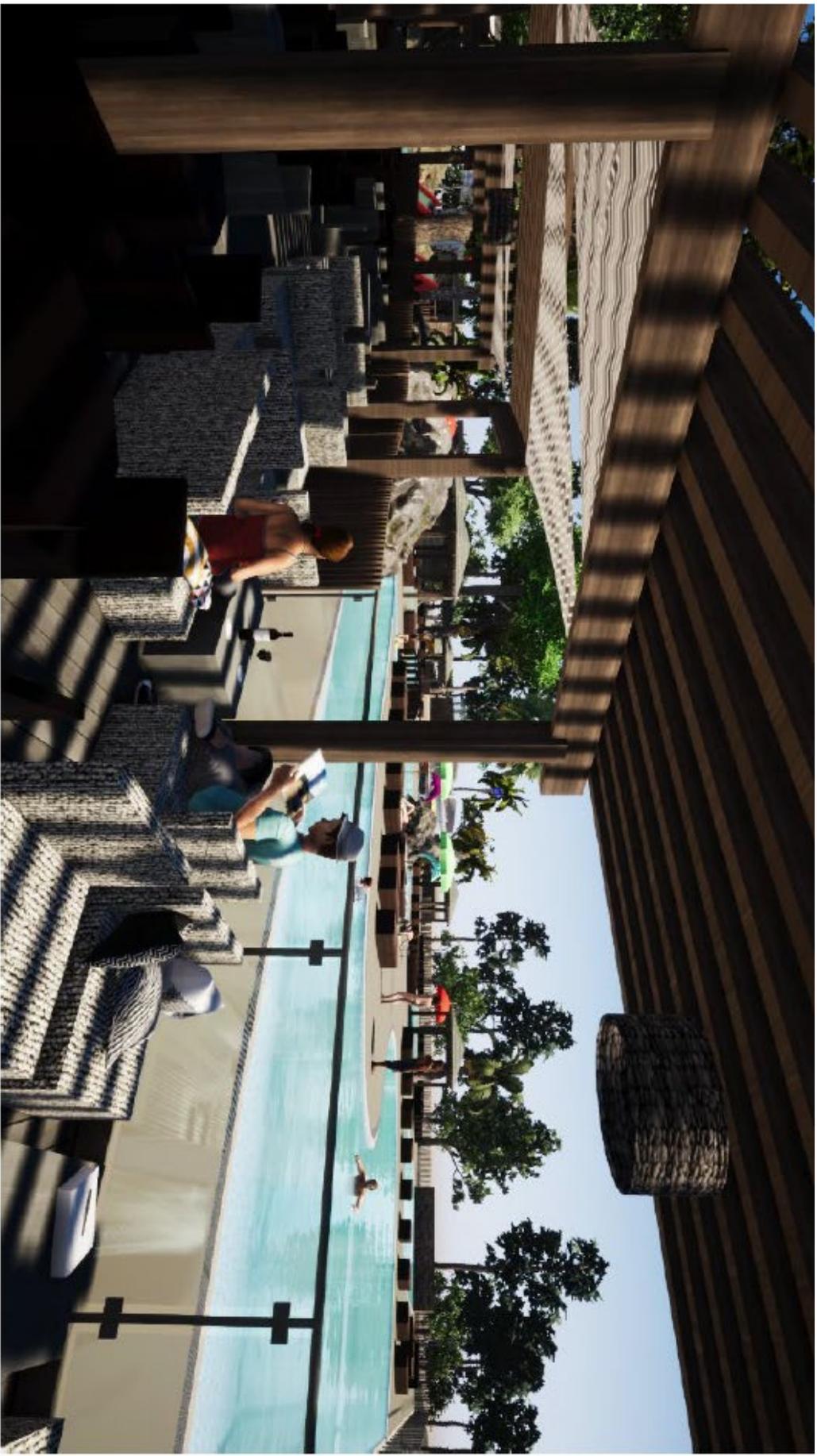
Entrée



Vue vers la mer et les commerces



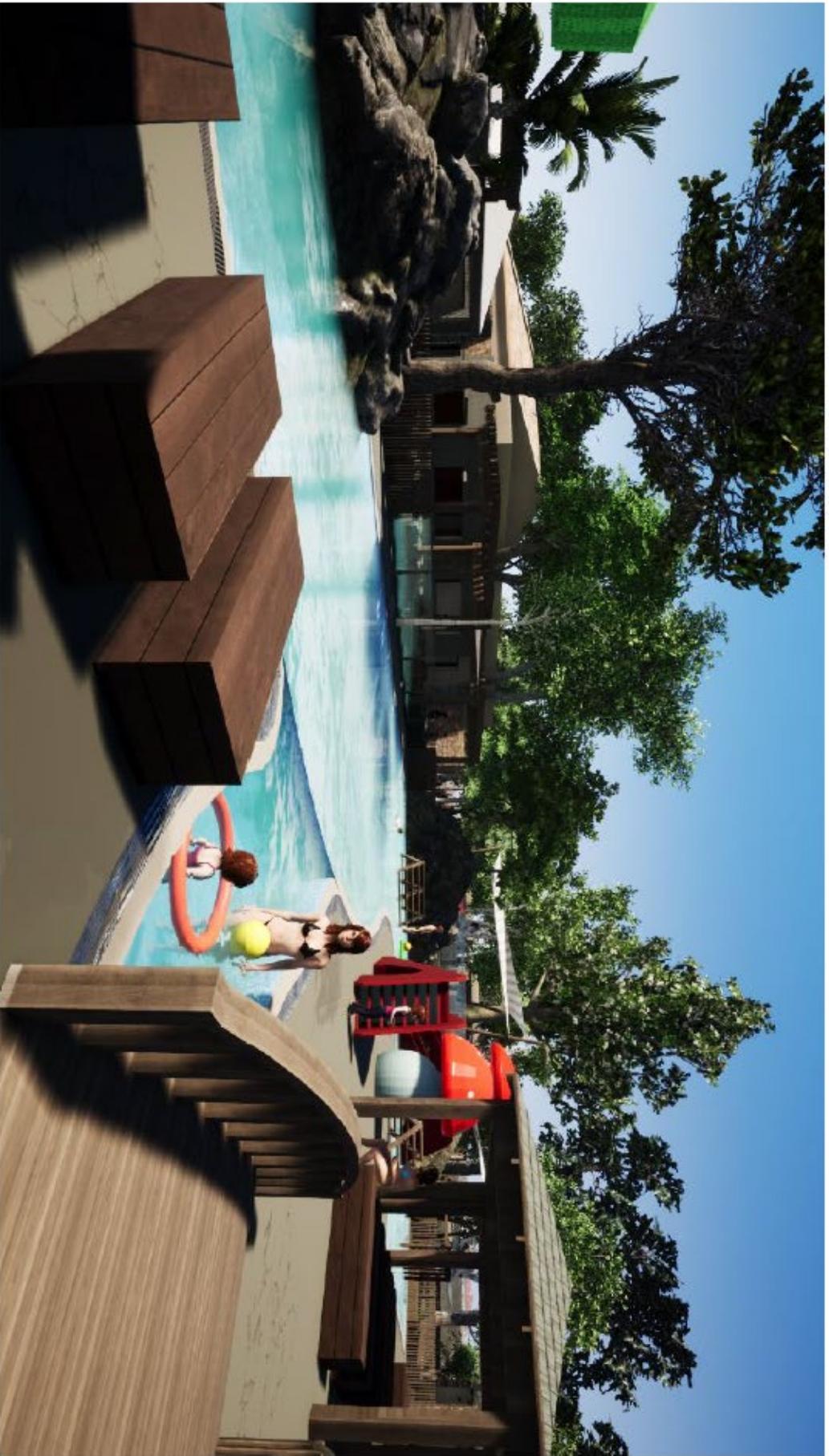
Place et loisirs



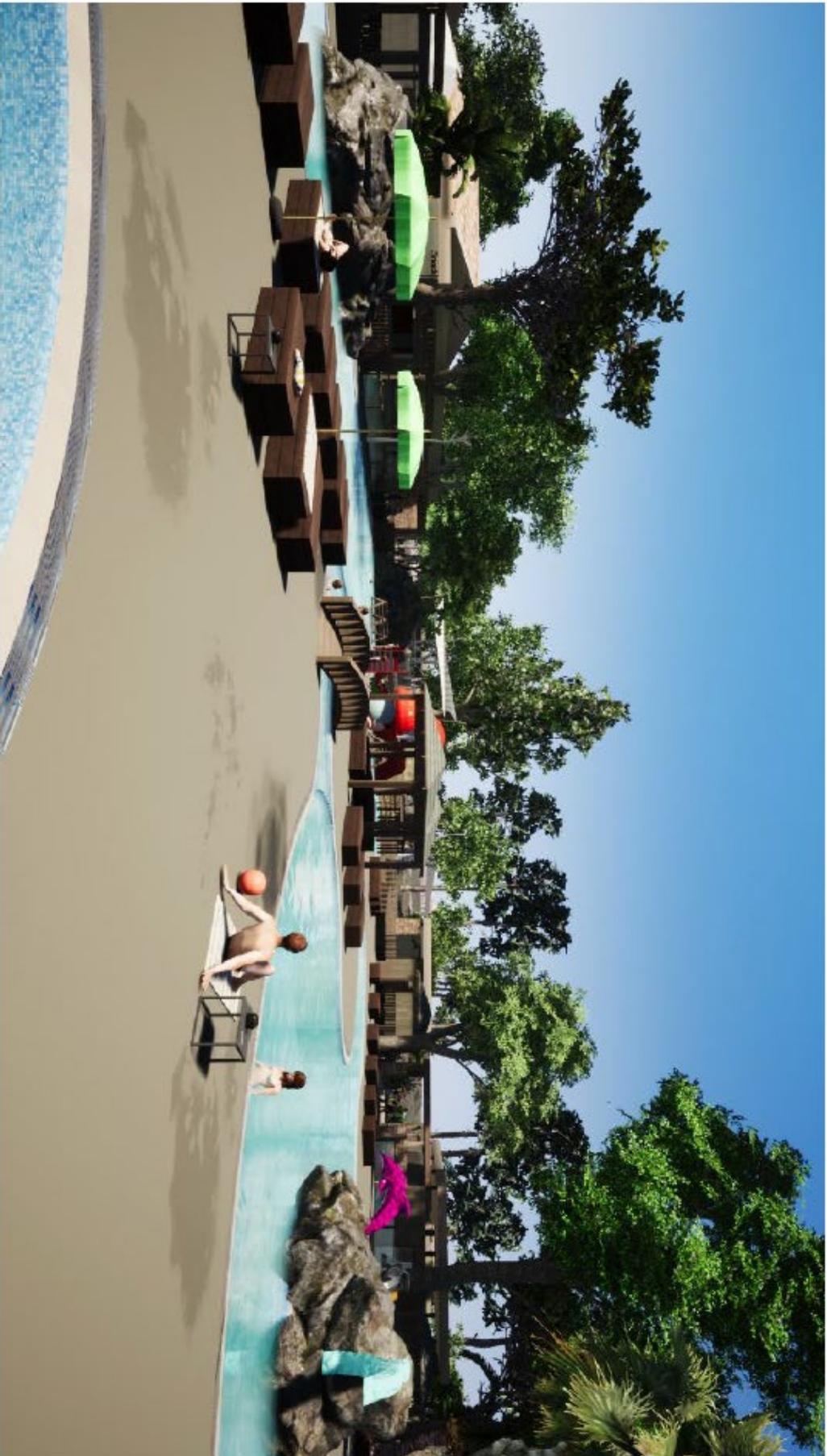
Espace Bar/Lounge



Sanitaires et entrée espace aquatique



Piscine- espace enfants



Piscine- espace grand bain

3.7 CONSTRUCTION

Il s'agit de la réhabilitation et de la restructuration de l'ancien village de vacances de Casabianda.

En phase travaux, il sera imposé aux entreprises une organisation de travail, obligeant celles-ci à respecter l'environnement. Un lieu sera défini afin de stocker les matières sensibles, sales dans le but de ne pas laisser celles-ci se diffuser dans tout le site.

Un nettoyage quotidien sera imposé et contrôlé afin de ne pas laisser les laitances du béton s'infiltrées dans le sol. Des espaces pour le stockage des déchets se fera de façon à ne jamais être proche de la mer, ni à proximité des arbres. Les déchets ne seront jamais laissés plus de 24H sur le chantier afin d'éviter une dispersion de ceux-ci sur le site en cas de vent.

Un contrôleur responsable de cette organisation, sera défini en accord avec le maître d'ouvrage et l'entreprise de gros-œuvre.

Concernant la démolition, il ne sera pas autorisé d'utiliser les gravats non traités. Ceux-ci partiront chaque jour au centre de tri, afin d'assurer une réutilisation maîtrisée.

Un premier tri sera fait sur le chantier, séparant le métal, le PVC, verre...

Il n'y a pas d'amiante sur le site.

Un seul accès sera mis en place pour le chantier avec un contrôle des entrées et des sorties.

Les arbres abattus seront remplacés au maximum sur la parcelle (voir récapitulatif des arbres plantés ou supprimés).

Nous n'autoriserons aucun accès à la plage des piétons et véhicules pendant le chantier.

Un balisage des parcours sera mis en place. Ce principe évitera de trouver des déchets un peu partout.

Un contrôle devra être mis en place concernant la qualité de l'eau de la nappe phréatique pendant la durée des travaux.

Un enclos sera mis à disposition pour les engins de chantier et les cabanes de chantier des ouvriers.

Le choix des entreprises s'effectue sur la capacité à développer de bonnes pratiques pour le projet auquel elles répondent.

Les pratiques peuvent être évaluées en fonction des impacts environnementaux et sanitaires des produits, procédés utilisés, au travers d'une grille d'analyse qui est également un outil d'aide à la décision pour les entreprises. L'évaluation conduit à centrer le rôle de l'entreprise comme un professionnel compétent et responsable qui maîtrise les impacts selon des règles qui lui sont fournies par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. C'est pour cela que nous veillerons dans l'élaboration du DCG à ce que l'ensemble de ces critères soit pris en compte pour le choix des entreprises.

Tableau I. Récapitulatif des travaux à réaliser par phases

Travaux préliminaires	<p>Diagnostics</p> <p>Repérages</p> <p>Mise en sécurité</p> <p>Indentification des végétaux conservés et protections</p>
Démolition	<p>Dépollution des bâtiments</p> <p>Démolitions des bâtiments existants et non récupérés</p> <p>Dépollution des réseaux existants gênants et non récupérés</p>
Travaux de préparation	<p>Relevés topographiques complémentaires</p> <p>Implantations</p> <p>Piquetages</p>
Terrassements	<p>Terrassements des plateformes recevant les bâtiments d'accueil du public et installations communes, bureaux, piscines.</p> <p>Nivellement des plateformes pour implantation des emplacements</p> <p>Terrassements des voiries</p> <p>Terrassements des noues d'infiltration</p> <p>Terrassements des bassins de rétention des eaux pluviales</p> <p>Terrassements des parkings</p>
VRD	<p>Réalisation des réseaux en tranchée jusqu'aux bâtiments, bassins et jusqu'au branchement prévu pour liaison avec la STEP</p> <p>Réalisation des réseaux d'adduction d'eau potable et réseaux bornes incendie/RIA.</p> <p>Réalisation des réseaux électriques courants forts, courants faibles, SSI.</p> <p>Réalisation des structures de voirie</p>
Gros-Œuvre	<p>Réalisation des bâtiments d'accueil du public et installations communes, bureaux, piscines.</p>
2nd œuvre	<p>2nd œuvre des bâtiments d'accueil du public et installations communes, bureaux, piscines.</p> <p>Equipements techniques</p>
Aménagements	<p>Traitement de la végétalisation et mise en valeur de l'existant.</p> <p>Réalisation des bornes de branchements sur les emplacements</p> <p>Signalétiques et signalisations</p> <p>Mise en place du mobilier extérieur</p> <p>Réalisation d'un éclairage extérieur</p> <p>Traitement des aires de jeux et parcs de découverte.</p>



Figure 19. Récapitulatif des arbres planté/conservés/supprimés

3.8 EXPLOITATION – ENTRETIEN-MAINTENANCE

Le village de vacances de COSTAMARE devrait être ouvert de 6 à 7 mois par an, d'Avril à Octobre.

Il emploiera une centaine de personnes plus d'éventuels sous-traitants pour les services techniques.

Il pourra recevoir environ 2500 personnes logées dans des tentes, caravanes, camping-cars et RML.

L'accès aux emplacements ne pourra se faire qu'à pieds ou bien par navette électrique.

Les véhicules de la clientèle autres que les camping-cars et caravanes seront garés en périphérie du parc, sur un parking dédié.

La clientèle se verra offrir un ensemble de services : piscine avec jeux aquatiques, bar glaciers, restaurant, épicerie-SPAR, cinéma de plein air, balades pédagogiques avec des panneaux d'informations sur la faune et la flore, balade à vélo, accès à la plage, etc.

L'accueil du village de vacances sera géré par plusieurs salariés parlant plusieurs langues et à même d'informer la clientèle sur le fonctionnement du parc ainsi que les activités accessibles dans la région.

Des animations quotidiennes seront proposées, comme des soirées spectacles, des tournois de pétanque, des tournois d'échecs, loto, etc.

Un club enfants et un club adolescent organisera des activités quotidiennes adaptées.

Toute animation sera terminée chaque soir avant 23h30 afin de permettre à chacun de passer une nuit au calme.

Un marché proposant des produits locaux sera organisé chaque semaine. Marché à l'occasion duquel des artisans locaux seront invités à vendre leurs produits.

Le tri des déchets sera organisé selon des règles simples et compréhensibles pour tous avec la mise à disposition de poubelles dédiées à chaque type de déchets.

3.9 DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE

Le projet ne prévoit pas de déconstruction mais s'il y a lieu, une remise en état du site sera réalisée.

4 ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

4.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Le projet se situe :

- en Haute-Corse
- en Plaine Orientale
- sur le territoire la Communauté de commune de l'Oriente
- sur la commune d'Aleria
- sur les parcelles cadastrales C158 (aménagée) et C161 (non aménagée) du cadastre de la commune d'Aléria.



Figure 20. Situation géographique du projet et aire d'étude (SCAN 25)



Figure 21. Situation géographique du projet et aire d'étude (ORTHOPHOTO)

4.2 MILIEU NATUREL

4.2.1 Zonages écologiques

La zone d'implantation du projet se situe au sein de deux zonages écologiques :

- Le site Natura 2000 FR9410098 « Urbino » (ZPS)
- La ZNIEFF de type I n° 940004089 « Boisements et brousse littorale de Casabianda à Pinia », la quasi-totalité de la zone d'implantation du projet est recouverte par la ZNIEFF.

Notons également la présence d'autres zonages écologiques situés à moins de 3 kms la zone d'implantation du projet :

- La ZNIEFF de type I n° 940004088 « Etang et zone humide d'Urbino », située à 800 mètres au sud-ouest ;
- La ZNIEFF de type I n° 940004087 « Embouchure du Tavignano et zones humides adjacentes », située à 2,5 kms au nord-est ;
- Le site Natura 2000 FR9400580 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC), situé à 2,5 kms au nord-est et à 3 kms au sud-ouest ;
- Le site Natura 2000 marin FR9402014 « Grand herbier de la côte orientale » (ZSC), à proximité immédiate à l'est ;
- Trois terrains appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) : « Del Sale » à 2,5 kms au nord-est, « Urbinu » à 800 mètres au sud-ouest et « Pinia » à 3 kms au sud-ouest ;
- L'arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) « Cordon dunaire d'Urbinu », situé à 2,5 kms au sud-ouest.

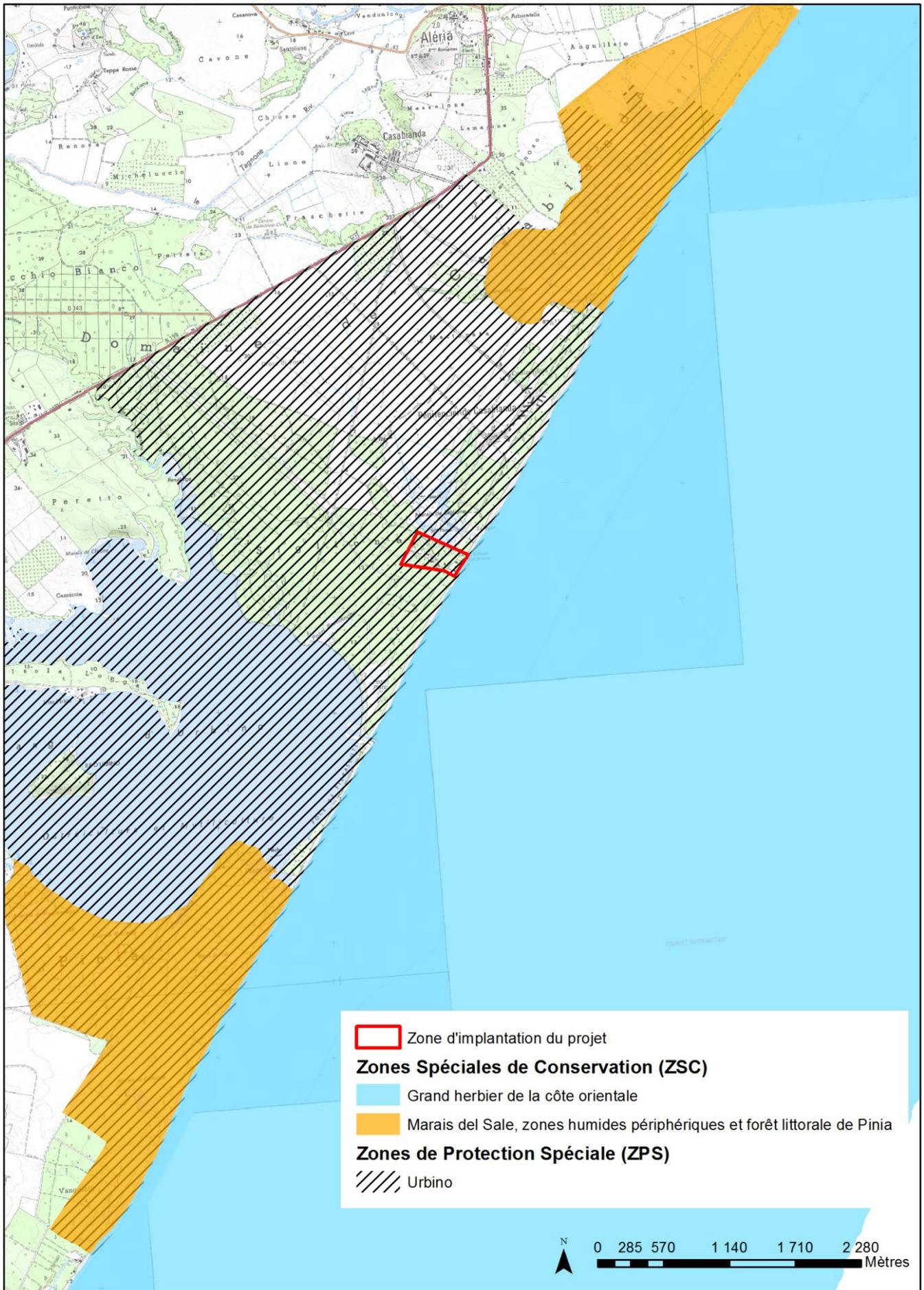


Figure 22. Natura 2000 vis-à-vis du projet

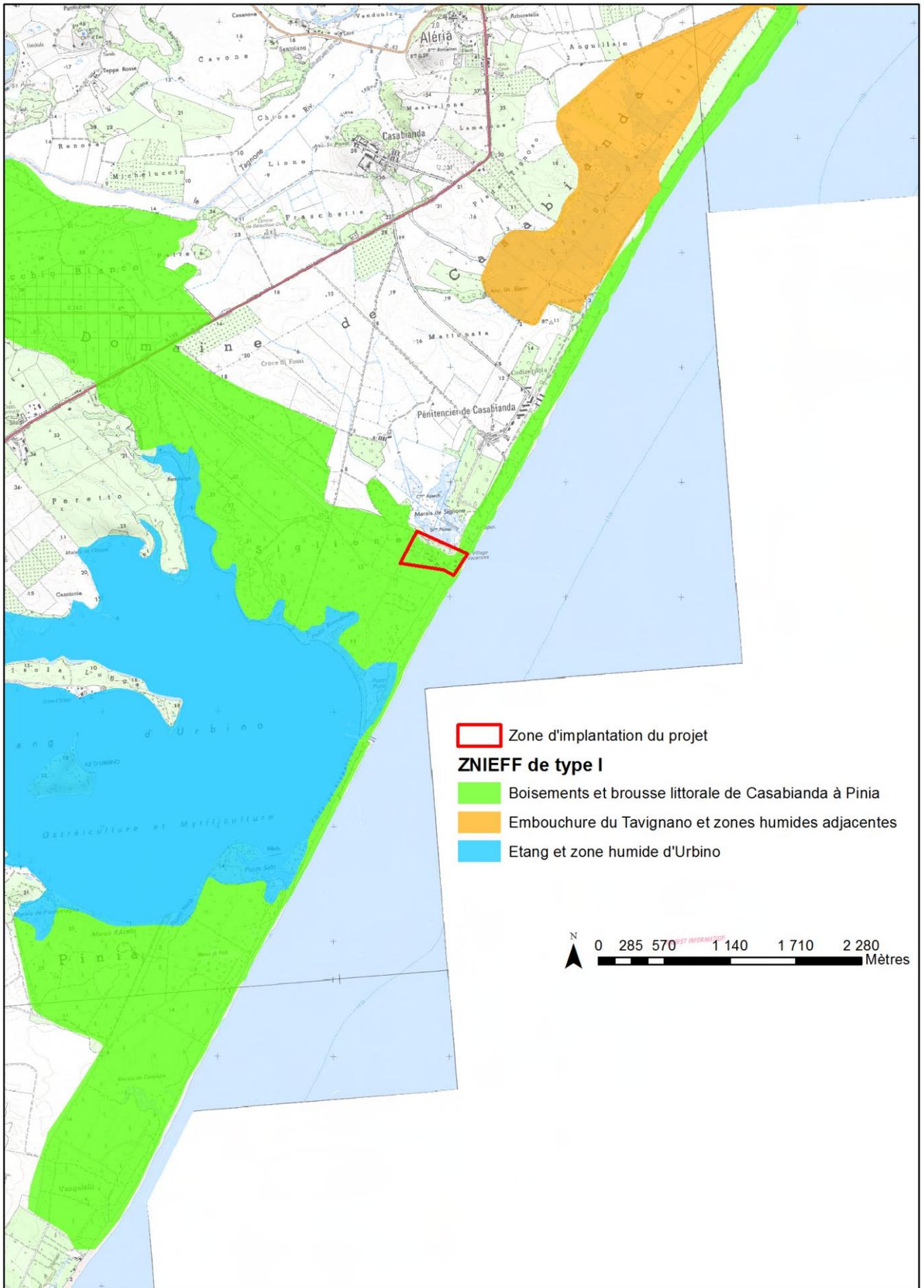


Figure 23. ZNIEFF vis-à-vis du projet

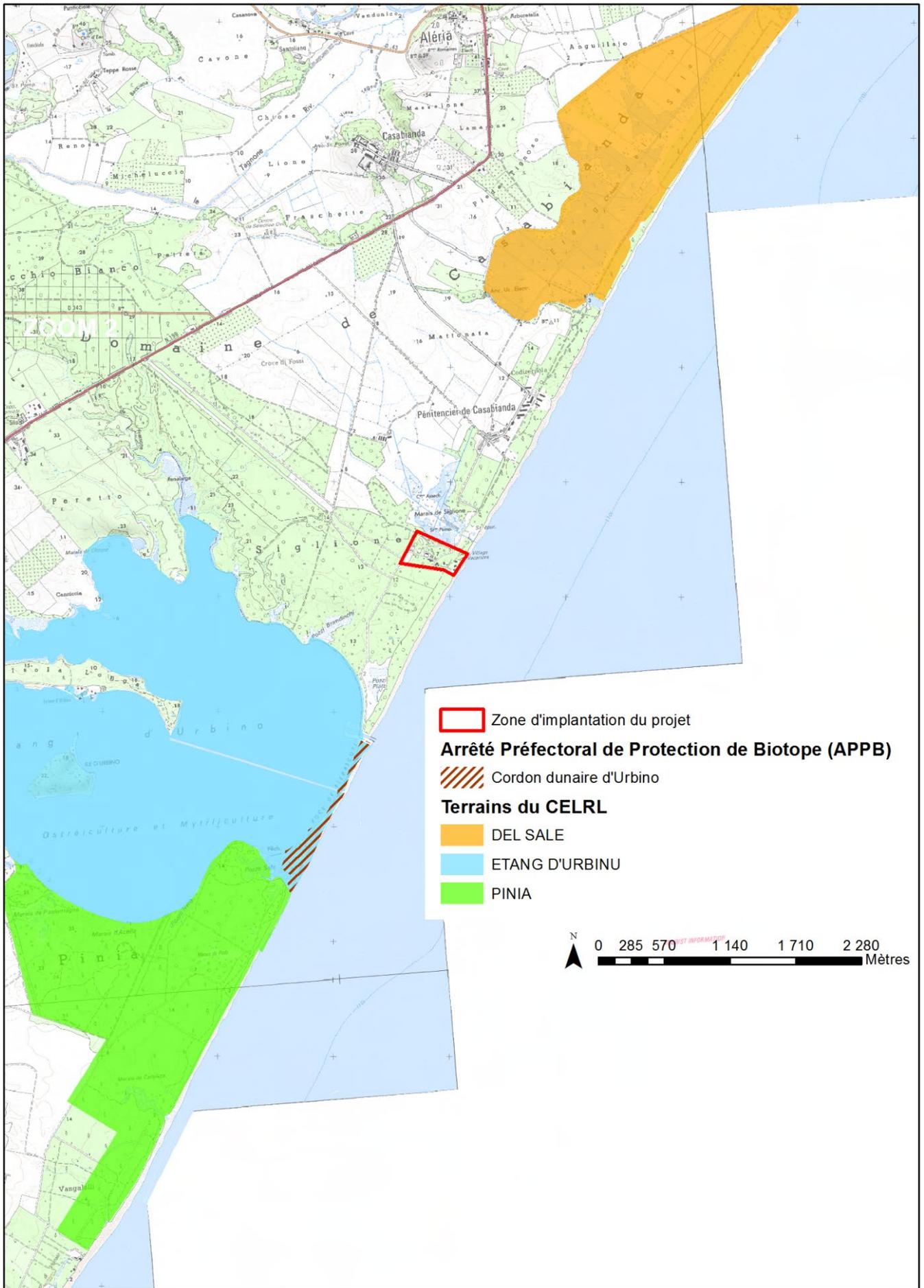


Figure 24 Autres zonages vis-à-vis du projet

4.2.2 Faune, flore et habitats naturels

4.2.2.1 Habitats naturels

Lors des inventaires de 2012 – 2013 et la visite de terrain en août 2019, une cartographie des habitats naturels a été effectuée afin de déterminer les habitats présents sur la zone de prospections faune-flore afin de préciser les enjeux de conservation :

4 habitats naturels sont présents dans la zone de prospections faune-flore : cf. Tableau II. Liste des habitats naturels et leurs superficies dans la zone de prospections faune-flore et Figure 25. Carte de végétation dans la zone de prospections faune-flore.

La liste des espèces végétales rencontrées dans chaque habitat est présentée dans le Tableau III. Liste des espèces végétales rencontrées sur la zone de prospections faune-flore lors de la prospection de 2019 par Endemys.

Tableau II. Liste des habitats naturels et leurs superficies dans la zone de prospections faune-flore

Habitats Naturels	Surface (hectare)	Etat de conservation
Végétation annuelle à salicornes (CB 15.1 ; CH 1310)	1,38 ha	Bon
Prés salés méditerranéens (CB 15.5 ; CH 1410)	1,2 ha	Bon
Fourrés du littoral à genévriers (CB 16.27 ; CH 2250)	0,58 ha	Moyen
Bois de pins méditerranéens (CB 42.8)	9,93 ha	Moyen

Description des habitats :

- Bois de pins méditerranéens (Corine Biotope 42.8) : cet habitat est dominé par le pin maritime (*Pinus pinaster*). L'ancien Village de vacances est inclus dans cet habitat. Cet habitat a un état de conservation moyen du fait de son anthropisation.
- Végétation annuelle à salicornes (Corine Biotope : 15.1 ; Code Natura 2000 : 1310) : cet habitat correspond aux formations de *Salicornia* et autres annuelles colonisant les vases et sables périodiquement inondés des marais salés intérieurs ou côtiers. Composé surtout ou en majeure partie de plantes annuelles, en particulier de Chénopodiacées du genre *Salicornia* ou de graminées. L'état de conservation de cet habitat est bon.
- Prés salés méditerranéens (Corine Biotope : 15.5 ; Code Natura 2000 : 1410) : cet habitat regroupe les communautés des bordures extrêmes (entre dune et lagunes) sur sols sablo-graveleux, plus ou moins organique, humide l'hiver, sec et dur en été. Composé d'une végétation herbacée de type prairial, dominé par les Joncacées. L'état de conservation de cet habitat est bon.
- Fourrés du littoral à genévriers (Corine Biotope : 16.27 ; Code Natura 2000 : 2250) =

habitat prioritaire : Ce type d'habitat dont la conservation est prioritaire en Europe inclut les fourrés de genévriers à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*) et les fourrés de genévriers de Phénicie (*Juniperus phoenica*) colonisant les dunes fixées. Ces deux espèces caractéristiques de cet habitat sont présentes sur le site. L'état de conservation de cet habitat est moyen du fait piétinement dû à la fréquentation touristique du site et à la présence de l'espèce végétale envahissante *Carpobrotus edulis*.

En périphérie de la zone de prospections faune-flore, quatre autres habitats naturels sont présents :

- Dunes mobiles embryonnaires (Code Corine Biotope : 16.211 et Code Natura 2000 : 2110)
- Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* (Code Corine Biotope : 16.28 ; Code Natura 2000 : 2260)
- Végétation annuelle des laisses de mer (Code Corine Biotope : 17.2 ; Code Natura 2000 : 1210)
- Plantations d'Eucalyptus (Code Corine Biotope : 83.322)



Bois de pins méditerranéens



Végétation annuelle à salicornes x Prés salés méditerranéens



Fourrés du littoral à genévriers

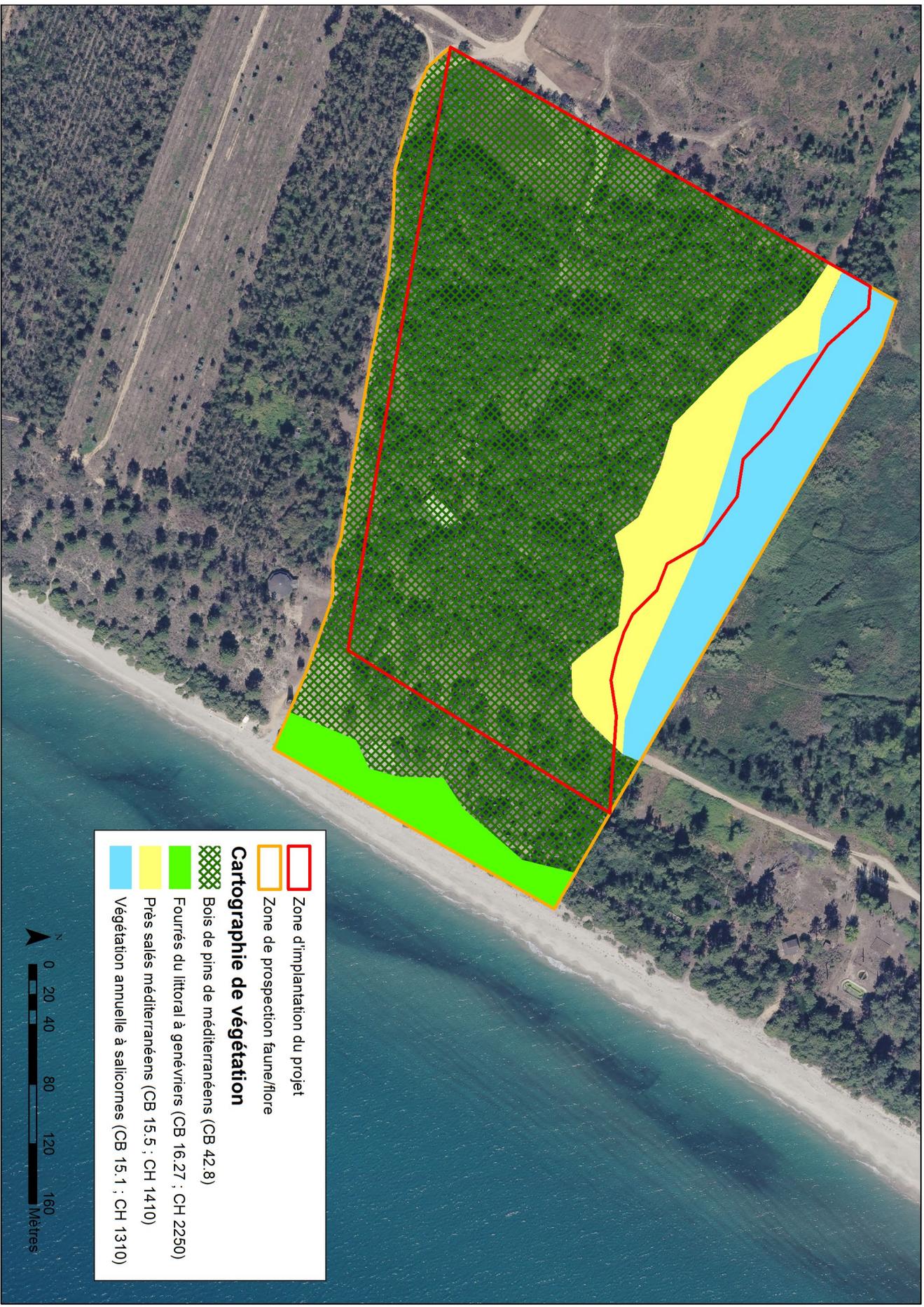


Figure 25. Carte de végétation dans la zone de prospections faune-flore

4.2.2.2 Flore

Lors des sept campagnes d'inventaires floristiques en 2012 et 2013 et la visite de terrain en 2019, **trois espèces végétales protégées** ont été identifiées sur la zone de prospections faune-flore (Figure 26 Répartition des observations d'espèces végétales remarquables dans et à proximité de la zone de prospections faune-flore) :

- **Genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*)** : protégé au niveau régional (arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Corse complétant la liste nationale) et déterminante pour les ZNIEFF de Corse.
- **Fausse girouille des sables (*Pseudorhiza pumila*)** : protégée en France (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995) et déterminante pour les ZNIEFF de Corse.
- **Tamaris d'Afrique (*Tamarix africana*)** : protégé en France (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, consolidée au 24 avril 2017) et déterminant pour les ZNIEFF Corse.

Par ailleurs, notons que **3 autres espèces végétales remarquables** ont été identifiées à proximité de la zone de prospections faune-flore :

- **Sérapias à petites fleurs (*Serapias parviflora*)** : protégée en France (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995) et déterminante pour les ZNIEFF de Corse ;
- **Euphorbe péplis (*Euphorbia pepilis*)** : protégée en France (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995) et déterminante pour les ZNIEFF de Corse.
- **Diotis cotonneuse (*Achillea maritima*)** : déterminante pour les ZNIEFF de Corse.

Notons également qu'**une espèce végétale envahissante** a été contactée sur le site (Figure 27 Répartition des observations d'espèces végétales envahissantes dans la zone de prospections faune-flore). Elle est considérée comme espèce exotique dont le caractère envahissant est avéré :

- La griffe de sorcières (*Carpobrotus edulis*). Cette dernière représente une menace non négligeable pour les habitats naturels littoraux et les espèces inféodées à ceux-ci. Elle est surtout présente dans l'habitat « Fourrés du littoral à genévriers » et dans l'habitat « Bois de pins méditerranéens ».

Cf. Tableau III. Liste des espèces végétales rencontrées sur la zone de prospections faune-flore lors de la prospection de 2019 par Endemys

Tableau III. Liste des espèces végétales rencontrées sur la zone de prospections faune-flore lors de la prospection de 2019 par Endemys

Habitat correspondant	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Végétation annuelle à salicornes	<i>Juncus sp.</i>	jonc
	<i>Salicornia sp.</i>	Salicorne
	<i>Tamarix africana</i>	tamaris d'Afrique
	<i>Tripolium pannonicum</i>	aster maritime
Prés salés méditerranéens	<i>Dittrichia viscosa</i>	inule visqueuse
	<i>Juncus sp.</i>	jonc
	<i>Parentucellia viscosa</i>	eufragie visqueuse
	<i>Tripolium pannonicum</i>	aster maritime
Fourrés du littoral à genévriers	<i>Carpobrotus edulis</i> *	griffe de sorcière*
	<i>Juniperus oxycedrus subsp. macrocarpa</i>	genévrier à gros fruits
	<i>Pistacia lentiscus</i>	lentisque
Bois de pins méditerranéens	<i>Asparagus acutifolius</i>	asperge à feuilles aiguës
	<i>Briza minima</i>	petite amourette
	<i>Carpobrotus edulis</i> *	griffe de sorcière*
	<i>Cistus creticus</i>	ciste de Crête
	<i>Cistus monspeliensis</i>	ciste de Montpellier
	<i>Cyperus sp.</i>	souchet
	<i>Daphne gnidium</i>	daphné garou
	<i>Daucus carota</i>	carotte sauvage
	<i>Dittrichia viscosa</i>	inule visqueuse
	<i>Erica arborea</i>	bruyère arborescente
	<i>Eucalyptus sp.</i>	eucalyptus
	<i>Juniperus oxycedrus subsp. macrocarpa</i>	genévrier à gros fruits
	<i>Lagure ovale</i>	lagure ovale
	<i>Limodorum abortivum</i>	limodore à feuilles avortées
	<i>Lupinus angustifolius</i>	lupin à feuilles étroites
	<i>Parentucellia viscosa</i>	eufragie visqueuse
	<i>Pinus pinaster</i>	pin maritime
	<i>Pistacia lentiscus</i>	lentisque
<i>Rubus fruticosus</i>	ronce	

* espèce végétale envahissante ; **en gras** : espèces végétales protégées

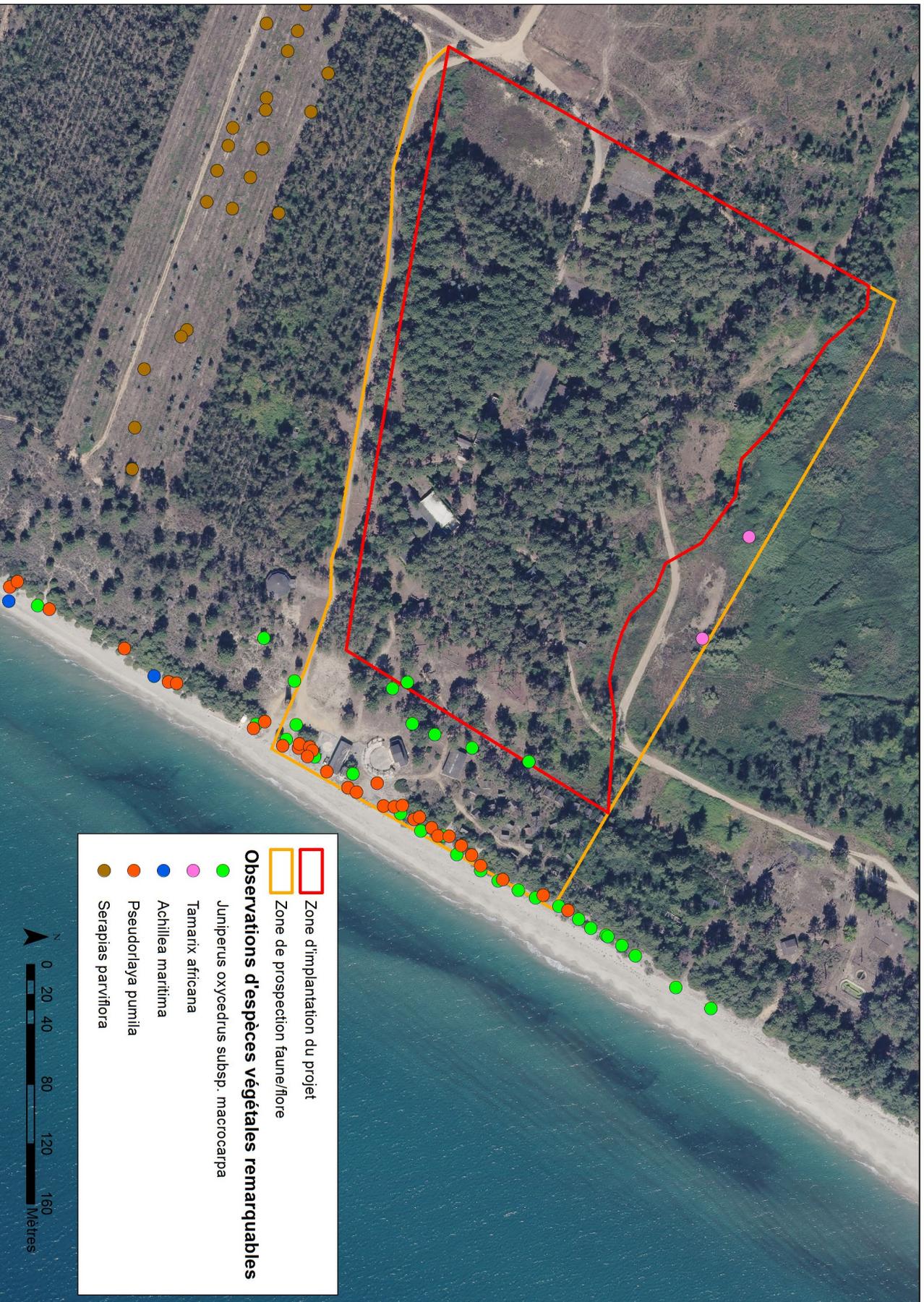


Figure 26 Répartition des observations d'espèces végétales remarquables dans et à proximité de la zone de prospections faune-flore



Figure 27 Répartition des observations d'espèces végétales envahissantes dans la zone de prospections faune-flore

4.2.2.3 La faune

○ Oiseaux

Au total, 47 espèces d'oiseaux ont été observées lors des inventaires avifaunistiques de 2012 et 2013 par ENDEMYNS. 40 espèces dont 33 protégées au sein de la zone de prospections faune-flore au niveau de la zone d'implantation du projet (Tableau IV) et 30 espèces dont 26 protégées le long de la route d'accès depuis la RT10 également parcourue (Tableau V).

Tableau IV. Espèces d'oiseaux observées sur la zone de prospections faune-flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	09/02/2013, 11/04/2013	Hivernant et migrateur. Observé en vol au-dessus du site, transit entre les zones humides de la plaine	Endemys, 2013
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	07/05/2018	Nicheur possible	Endemys, 2018
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	13/05/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	09/02/2013, 05/2012	Non nicheur sur le site, observé en vol au-dessus du site, chasse dans les zones humides de Casabianda et peut s'y reproduire	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	13/05/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	05/2012	Non nicheur sur le site, observé en vol au-dessus du site, transitant le long de la côte	Goes F., 2012
Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	09/02/2013, 11/04/2013, 25/04/2013, 03/07/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	11/04/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	30/07/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Etourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	05/2012	Nicheur probable	Goes F., 2012
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	09/02/2013	Hivernant, en activité de chasse dans les milieux de plaine	Endemys, 2013
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	25/04/2013, 13/05/2013, 03/07/2013, 05/2012	Niche dans l'amphithéâtre en ruine du Village de vacances	Endemys, 2013 Goes F., 2012

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	07/05/2018	Nicheur possible	Endemys, 2018
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	05/2012	Nicheur possible	Goes F., 2012
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	09/02/2013	Hivernant et migrateur. Observé en vol au-dessus du site, transit entre les zones humides de la plaine.	Endemys, 2013
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	09/02/2013, 11/04/2013, 25/04/2013, 13/05/2013, 03/07/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	30/07/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	11/04/2013	Observé en vol au-dessus du site et en mer	Endemys, 2013
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	11/04/2013	Observé en vol au-dessus du site et en mer	Endemys, 2013
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	09/02/2013	Hivernant et migrateur	Endemys, 2013
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	05/2012	Non nicheur	Goes F., 2012
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	13/05/2013, 03/07/2013	Observé en vol au-dessus du site, transit entre les zones humides de la plaine	Endemys, 2013
Hibou petit duc	<i>Otus scops</i>	30/07/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	25/04/2013	En vol au-dessus du site	Endemys, 2013
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	09/02/2013, 05/2012	Hivernant, migrateur	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	25/04/2013, 13/05/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	11/04/2013, 07/05/2018, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013, 2018 Goes F., 2012
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	09/02/2013	Hivernant, en vol au-dessus du site	Endemys, 2013
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	09/02/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	05/2012	Nicheur possible	Goes F., 2012
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	11/04/2013, 13/05/2013, 03/07/2013, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013 Goes F., 2012
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	07/05/2018	Nicheur possible	Endemys, 2018

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	09/02/2013, 11/04/2013, 25/04/2013, 13/05/2013, 03/07/2013, 07/05/2018, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013, 2018 Goes F., 2012
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	07/05/2018, 05/2012	Nicheur possible	Endemys, 2018 Goes F., 2012
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	09/02/2013	Hivernant	Endemys, 2013
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	09/02/2013	Hivernant	Endemys, 2013
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	05/2012	Nicheur possible	Goes F., 2012
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	11/04/2013, 25/04/2013, 13/05/2013, 03/07/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	11/04/2013, 13/05/2013, 03/07/2013, 07/05/2018, 05/2012	Nicheur probable	Endemys, 2013, 2018 Goes F., 2012

Tableau V. Espèces d'oiseaux observées long de la route d'accès

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	25/04/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	25/04/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Etourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	13/05/2013	Niche dans les étangs de la plaine	Endemys, 2013
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	25/04/2013	Migrateur	Endemys, 2013
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable dans la plaine / migrateur	Endemys, 2013
Hirondelle de fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>	25/04/2013	Nicheur probable / migrateur	Endemys, 2013
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	25/04/2013	Nicheur probable / migrateur	Endemys, 2013
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	25/04/2013	Migrateur	Endemys, 2013
Pouillot sp.	<i>Phylloscopus sp.</i>	25/04/2013	Migrateur	Endemys, 2013
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	25/04/2013	Nicheur probable / migrateur	Endemys, 2013
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	25/04/2013, 13/05/2013	Nicheur probable	Endemys, 2013

o [Reptiles](#)

Quatre espèces de reptiles protégées ont été observées sur la zone de prospections faune-flore lors des prospections diurnes et nocturnes effectuées en 2013 et en 2019 :

- le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*)
- le lézard des ruines (*Podarcis siculus*)
- la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
- la tarantule de maurétanie (*Tarentola mauritanica*), sur les bâtiments de l'ancien village de vacances.

Tableau VI. Espèces de reptiles observées sur la zone de prospections faune-flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Lézard tyrrhénien	<i>Podarcis tiliguerta</i>	11/04/2013 25/04/2013	Reproducteur	Endemys, 2013, 2019
Lézard des ruines	<i>Podarcis siculus</i>	13/05/2013	Reproducteur	Endemys, 2013, 2019

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	22/05/2013 12/06/2013	Reproducteur	Endemys, 2013, 2019
Tarente de maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	03/07/2013 30/07/2013	Reproducteur	Endemys, 2013

Notons par ailleurs, la présence de la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) identifiée en 2013 (un seul individu, mâle jeune adulte de 14 cm) et en 2019 (avec une densité de 4,9 ind/ha) dans le maquis en arrière dune à proximité de la zone d'implantation du projet au sud.

○ Amphibiens

Les prospections terrain au crépuscule ont permis de mettre en évidence la migration pré-nuptiale de crapauds verts (*Bufo viridis*) et d'identifier la zone d'hivernage et de reproduction.

Les individus sortaient de leur cache terrestre (terrains sableux sous la pinède = site d'hivernage) vers leur lieu de reproduction (flaques, mares et marais de Siglione).

Ensuite, des écoutes et des prospections aux abords de zones humides ont permis d'identifier le crapaud, à nouveau, ainsi que le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*), la grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*) et la rainette corse (*Hyla sarda*). Les trois derniers se cantonnent uniquement au niveau du marais de Siglione.

Les rainettes et les grenouilles n'ont pu être quantifiées en raison de leur abondance trop importante. Par contre, une cinquantaine de crapauds verts ont pu être comptabilisés mais ce nombre n'apporte aucune exhaustivité. Un seul discoglosse sarde a été vu.

Tableau VII. Espèces d'amphibiens observées sur la zone de prospections faune-flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i>	13/03/2013 11/04/2013	Reproducteur	Endemys, 2013
Crapaud vert	<i>Bufo viridis</i>	25/04/2013 13/05/2013	Reproducteur	Endemys, 2013
Rainette sarde	<i>Hyla sarda</i>	22/05/2013 12/06/2013	Reproducteur	Endemys, 2013
Grenouille de Berger	<i>Pelophylax bergeri</i>	03/07/2013 30/07/2013	Reproducteur	Endemys, 2013

○ Mammifères

Mammifères non volants

Parmi les mammifères non volants de Corse, seul le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)

est protégé. Aucune donnée ou observation n'a été enregistrée dans la zone de prospections faune-flore, même si l'espèce, très courante en Corse, est possiblement présente.

Les chiroptères

La recherche de gîtes au sein la zone de prospections faune-flore n'a donné aucun résultat. Cependant, on ne peut pas exclure totalement la présence de gîtes arboricoles (vieux arbres) ainsi que de gîtes dans les bâtis de l'ancien village de vacances.

Les prospections nocturnes permettant d'identifier d'éventuels sites de chasses ou de transit des chiroptères, ont révélé la présence de deux espèces protégées :

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*)

Les espèces utilisent l'ensemble du site d'étude pour la chasse et le transit entre gîtes et territoires de chasse.

Tableau VIII. Espèces de mammifères observées sur la zone de prospections faune-flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	11/04/2013	Chasse et transit	Endemys, 2013
		25/04/2013		
		13/05/2013		
		22/05/2013		
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	12/06/2013	Chasse et transit	Endemys, 2013
		03/07/2013		
		30/07/2013		

○ Faune piscicole

Aucune zone humide, susceptible d'accueillir de la faune piscicole, n'est présente au sein du site d'étude.

○ Insectes

Lors des prospections terrain de 2012-2013, 4 espèces d'insectes non protégées ont été identifiées sur la zone de prospections faune-flore dont deux sont déterminantes pour les ZNIEFF de Corse :

- Caloptène corse (*Tropidopola cylindrica cylindrica*)
- Phanéroptère corse (*Acrometopa servillea italica*)

Tableau IX. Espèces d'insectes observées sur la zone de prospections faune-flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dates d'observation	Statut biologique	Source
Caloptène corse	<i>Tropidopola cylindrica cylindrica</i>	17/08/2012 10/05/2013 16/06/2013	Reproducteur	Filippi G., 2012, 2013
Phanéroptère corse	<i>Acrometopa servillea italica</i>		Reproducteur	Filippi G., 2012, 2013
Sympetrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>		Reproducteur	Filippi G., 2012, 2013
Ischnure tyrrhénienne	<i>Ischnura genei</i>		Reproducteur	Filippi G., 2012, 2013

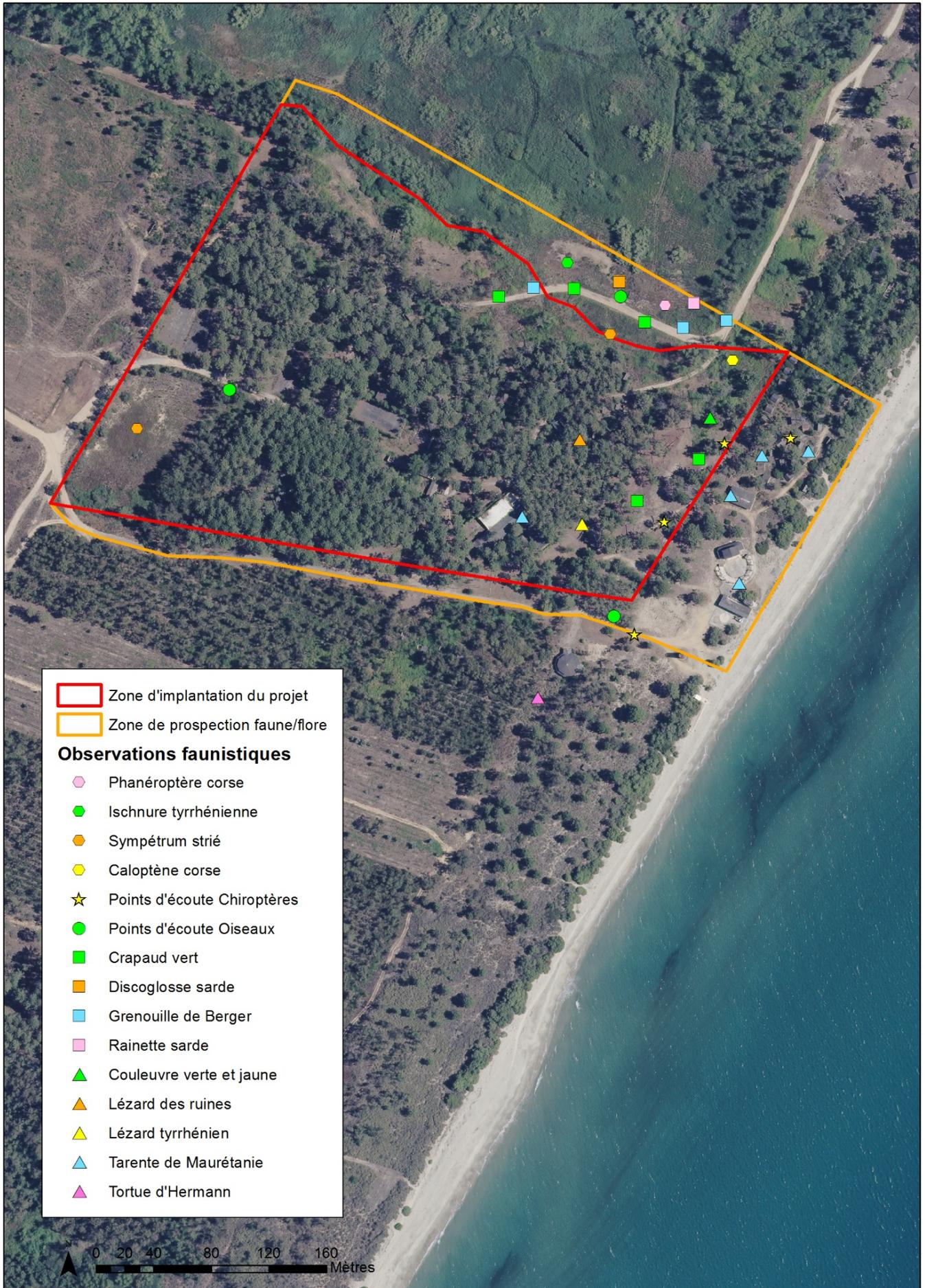


Figure 28. Répartition des observations faunistiques

Tableau X. Statuts réglementaires des espèces animales vertébrées recensées dans la zone de prospections faune-flore

Classe	Nom français	Nom scientifique	Protection	DH	DO	Déterminance ZNIEFF de Corse	Liste rouge UICN	Liste rouge France	Liste rouge Corse	Convention de Bonn	Convention de Berne
Amphibiens	Rainette corse	<i>Hyla sarda</i>	Protégée ¹	IV	-	Non	LC	LC	NT	-	II
Amphibiens	Crapaud vert	<i>Bufo viridis</i>	Protégée	IV	-	Oui	LC	LC	NT	-	II
Amphibiens	Discoglossus sarde	<i>Discoglossus sardus</i>	Protégée	II et IV	-	Oui	LC	LC	NT	-	II
Amphibiens	Grenouille de Berger	<i>Pelophylax bergeri</i>	Protégée ²	-	-	Non	-	-	LC	-	III
Mammifères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protégée ³	IV	-	Non	LC	LC	-	II	III
Mammifères	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Protégée	IV	-	Non	LC	LC	-	II	II
Oiseaux	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Protégée ⁴	-	I	Oui	LC	LC	EN	-	II
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protégée	-	I	Oui	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protégée	-	I	Oui	LC	VU	EN	II	II
Oiseaux	Bus variable	<i>Buteo buteo</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	II	II
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Cornelle mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	Protégée	-	II/2	Non	-	LC	LC	-	-
Oiseaux	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Protégée	-	-	Oui	-	LC	VU	-	II
Oiseaux	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Protégée	-	I	Oui	LC	LC	LC	II	II
Oiseaux	Epenier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	II	II
Oiseaux	Etourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Falcon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	II	II
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	Protégée	-	-	Oui	LC	LC	-	-	II
Oiseaux	Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	Protégée	-	I	Non	LC	LC	-	II	II
Oiseaux	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	II/2	Non	LC	LC	LC	-	-
Oiseaux	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Protégée	-	-	Non	LC	VU	LC	II	II
Oiseaux	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	-	II	II
Oiseaux	Goéland leucophaé	<i>Larus michahellis</i>	Protégée	-	-	Non	LC	NT	LC	-	III
Oiseaux	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	-	-	III
Oiseaux	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	II/2	Non	LC	LC	-	-	III
Oiseaux	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Protégée	-	-	Oui	LC	LC	NT	II	II
Oiseaux	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Protégée	-	I	Oui	LC	LC	EN	II	II
Oiseaux	Hibou petit duc	<i>Otus scops</i>	Protégée	-	-	Oui	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Hirondelle de fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III

¹ Article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

² Article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

³ Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

⁴ Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Classe	Nom français	Nom scientifique	Protection	DH	DO	Déterminance ZNIEFF de Corse	Liste rouge UICN	Liste rouge France	Liste rouge Corse	Convention de Bonn	Convention de Berne
Oiseaux	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	II/2	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caedatus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Milvan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protégée	-	I	Oui	NT	VU	NT	II	II
Oiseaux	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	-	-	II/1, III/1	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	-	-	III
Oiseaux	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Protégée	-	-	Non	LC	VU	-	-	II
Oiseaux	Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Protégée	-	-	Oui	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Oiseaux	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	VU	-	II
Oiseaux	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	II/2	Non	LC	LC	LC	II	III
Oiseaux	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decacoto</i>	-	-	II/2	Non	LC	LC	LC	-	III
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protégée	-	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Reptiles	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	Protégée ⁵	II et IV	-	Oui	NT	VU	VU	-	II
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Protégée	IV	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Reptiles	Lézard tyrrhénien	<i>Podarcis tiliguerta</i>	Protégée	IV	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Reptiles	Lézard des ruines	<i>Podarcis siculus</i>	Protégée	IV	-	Non	LC	LC	LC	-	II
Reptiles	Tarentule de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Protégée ⁶	-	-	Non	LC	LC	LC	-	III
Insectes	Caloptène Corse	<i>Tropidopoda cylindrica cylindrica*</i>	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-
Insectes	Phanéroptère Corse	<i>Acrometopa servillae italica*</i>	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-
Insectes	Ischnure tyrrhénienne	<i>Ischnura genei</i>	-	-	-	Non	LC	LC	LC	-	-
Insectes	Symphétum strié	<i>Symphetum striolatum</i>	-	-	-	Non	LC	LC	LC	-	-

⁵ Article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

⁶ Article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

4.2.3 Continuités écologiques

La conservation de la biodiversité passe à la fois par la protection des espèces (éviter la destruction de spécimens) et par la conservation du bon fonctionnement et de l'équilibre écologique d'aire d'étude considérée.

Le fonctionnement d'un écosystème repose notamment sur les continuités écologiques (ou trame verte et bleue) composées des entités fonctionnelles suivantes

- Les réservoirs de biodiversité qui englobe des espaces naturels à forte biodiversité où les espèces réalisent leur cycle de vie,
- La trame verte qui englobe les voies de déplacement des espèces terrestres,
- La trame bleue qui englobe les voies de déplacement des espèces terrestres.

4.2.3.1 Echelle de la TVB de Corse

L'identification de la trame verte et bleue de la zone d'implantation du projet a été réalisée avec les données du PADDUC de Corse.

D'après les données du PADDUC de Corse, la zone d'implantation du projet se situe au sein d'un réservoir de biodiversité aquatique et à proximité d'un réservoir terrestre. Ces réservoirs correspondant aux zonages écologiques littoraux.

En ce qui concerne les corridors, des corridors terrestres sont présents à proximité, ils relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

4.2.3.2 Echelle locale

La Figure 29 présente la Trame verte et Bleue locale établie à dire d'experts.

L'identification de la trame verte et bleue à l'échelle locale est définie à dire d'expert sur la base des fonds cartographiques, de l'occupation du sol et de la répartition des habitats.

Le vaste espace naturel et agricole de Casabianda, qui accueille une grande diversité biologique et qui est notamment classé en site Natura 2000 et en ZNIEFF constitue un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale (cf. supra) et locale.

Par ailleurs, au sein de ces espaces naturels, des corridors écologiques sont identifiés :

- Corridors d'espèces inféodées aux milieux boisés (boisements, bosquets, alignements d'arbres, etc.)
- Corridors d'espèces inféodées aux milieux ouverts (friches, cultures, prés, etc.)
- Corridors d'espèces inféodées aux milieux littoraux (plages, dunes, arrières-dunes)
- Corridors d'espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides aquatique (cours d'eau, canaux, fossés, zones humides, mares, etc.)

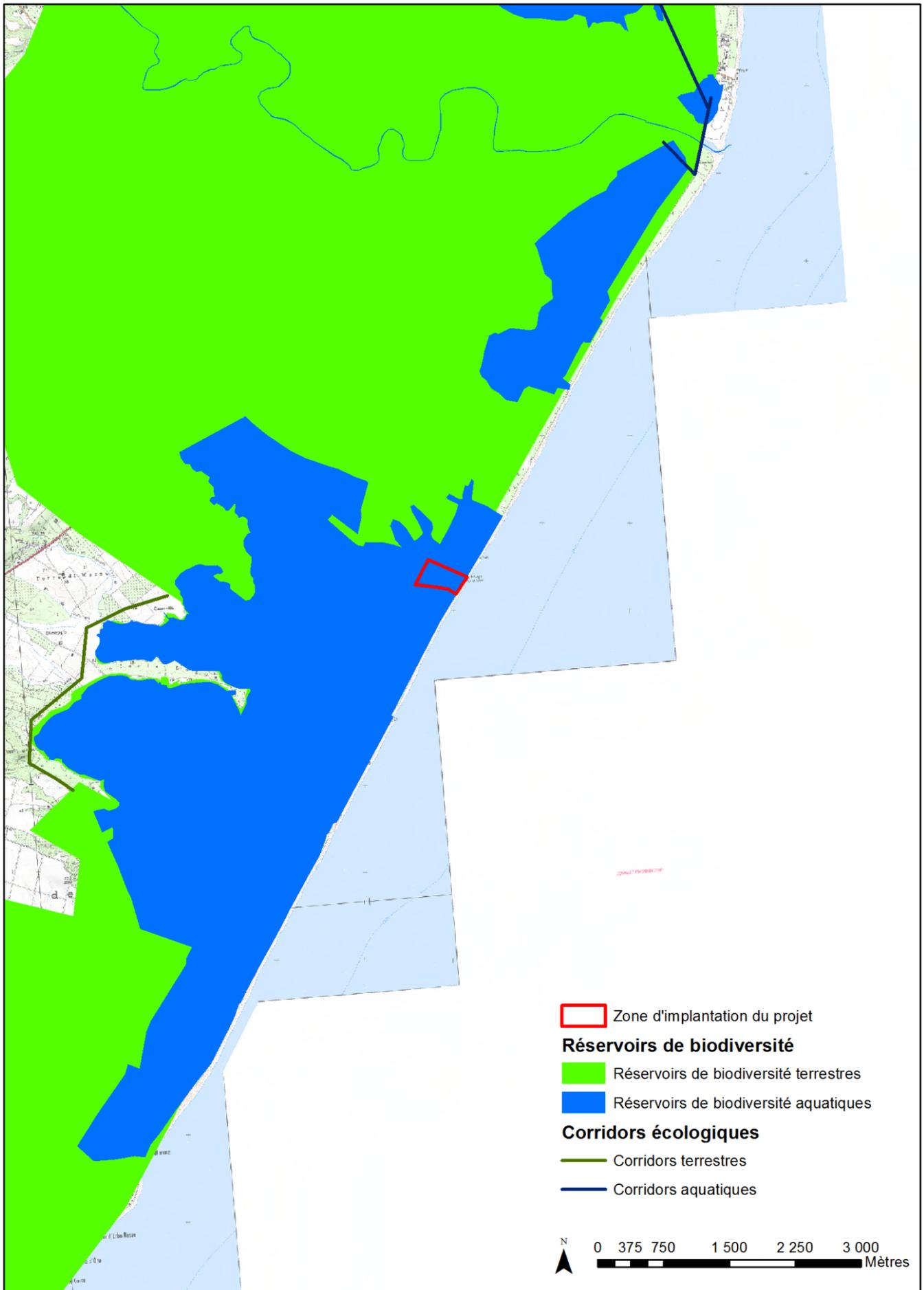


Figure 29. TVB régionale